

Ces ministres au-dessus de la loi

Un silence trop assourdissant

Les mouches électroniques en bourdonnement incessant

Page 3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9053

Lundi 29 Juin 2020

L'USFP soutient la mise sur pied d'une banque alimentaire

Voeux du président tunisien à S.M le Roi



Page 2

Trêve d'instrumentalisation !

*Transmuter la
bienfaisance
en institution
collective*



Ibtissam Merras
membre du
Groupe socialiste
à la Chambre des
représentants

Page 4

Au suivant !

*Après les médocs, le Conseil
de la concurrence lorgne
du côté des carburants*



Page 13

Mohamed Lamine Naffââ



Entretien

*Le Polisario doit mettre fin à son
discours stérile et despotique*

Page 9

Vœux du président tunisien à S.M le Roi



Le Cabinet Royal a rendu public un communiqué dont voici le texte intégral:

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a eu un échange téléphonique avec le président tunisien, Kaïs Saïed.

A cette occasion, le président Kaïs Saïed a présenté à SM le Roi ses souhaits de prompt rétablissement et ses meilleurs vœux de bonne santé, à la suite de l'intervention que le Souverain a subie avec succès".

L'UEMOA se félicite de l'aide médicale du Maroc à ses membres

La Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) salue l'initiative de SM le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales à plusieurs pays africains, dont tous ses Etats membres, pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus.

"L'UEMOA note avec satisfaction que tous les Etats membres de cette Union ont bénéficié de ces aides", souligne la Commission dans une note parvenue à l'ambassade du Maroc au Burkina Faso.

«La Commission salue cette initiative et se réjouit de la qualité des relations de coopération qu'entretiennent les Etats membres et la Commission de l'UEMOA avec le Royaume du Maroc», lit-

on dans cette note.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait donné Ses Hautes instructions pour l'acheminement d'aides médicales à plusieurs pays africains frères.

Cette aide vise à fournir du matériel médical préventif, afin d'accompagner les pays africains frères dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19.

Cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative lancée par Sa Majesté le Roi le 13 avril 2020, en tant que démarche pragmatique et orientée vers l'action, destinée aux pays africains frères, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques et visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner leurs efforts dans les différentes phases de gestion de la pandémie.



© MAPI/Archives

Saaïd Amzazi : *Les mesures sanitaires strictement respectées dans les centres d'examen*



Une semaine de la session normale de l'examen unifié du baccalauréat, les mesures sanitaires mises en place au sein des centres d'examen de la région de Rabat-Salé-Kénitra sont strictement respectées, a affirmé vendredi le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaïd Amzazi.

Lors de sa visite aux centres d'examen dans les provinces de Sidi Slimane, Sidi Yahya El Gharb et Sidi Kacem ainsi que dans les com-

munes de Mechra Bel Ksiri et Lalla Mimouna, le ministre s'est félicité, dans une déclaration à la presse, du respect strict des mesures préventives mises en place dans les centres d'examen, de même que les équipements de stérilisation et masques de protection mis à la disposition des candidats et du personnel pédagogique et organisationnel.

Il a, à cet égard, mis en avant les efforts considérables déployés par toutes les parties prenantes pour le bon déroulement des examens, notamment les directeurs des centres, les responsables de l'Académie régionale de l'édu-

cation et de la formation, ainsi que les membres d'associations ayant veillé au respect des mesures et au renforcement de la sécurité sanitaire des candidats.

"Cette visite est un moyen de remercier et d'encourager tous ces acteurs", a-t-il poursuivi, ajoutant qu'il s'agit également d'une occasion de rassurer les élèves et leurs parents sur la sécurité renforcée au sein des centres d'examen, et leur souhaiter bon courage pour cette importante étape de leur vie.

Pour sa part, le directeur de l'AREF de Rabat-Salé-Kénitra, Mohamed Aderdour, a relevé que plus de 60.000 candidats passeront le baccalauréat lors de la session normale au titre de l'année scolaire 2019-2020, précisant que 18.000 cadres ont été mobilisés pour le bon déroulement de cet événement national.

"Le Maroc s'est distingué lors de cette période exceptionnelle en organisant l'examen du baccalauréat, quand d'autres pays l'ont annulé ou reporté", a-t-il indiqué en mettant en exergue les mesures, initiatives et décisions mises en place par le Royaume pour contrer la propagation du nouveau coronavirus et préserver la santé des citoyens.

Le directeur de l'AREF a précisé que les résultats de cette session normale s'afficheront le 15 juillet, pour laisser place à l'organisation de

la session de rattrapage prévue du 22 au 24 juillet 2020.

En effet, un total de 62.112 candidats, dont 18.509 libres, passeront la session normale du baccalauréat au titre de l'année 2020, dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, soit une évolution de 3% par rapport à l'année dernière.

Parmi ces candidats, 36.424 sont inscrits dans le secteur public et 7.179 dans le secteur privé, tandis que 18.000 cadres et intervenants ont été mobilisés pour la gestion de l'examen normalisé, dont 4.320 enseignants chargés des corrections dans les quelque 50 centres répartis sur les sept directions.

Concernant la répartition géographique des candidats, 9.846 candidats relèvent de la direction provinciale de Rabat (soit 16%), 15.325 de celle de Salé (25%), 9.376 de Skhirat-Témara (10%), 6.589 de Khémisset (10%), 11.590 de Kénitra (19%), 3.313 de Sidi-Slimane (5%) et 6.073 de Sidi Kacem (10%).

En outre, un protocole sanitaire a été mis en place en vue de préserver la sécurité sanitaire des candidats et de l'ensemble des intervenants dans l'organisation des examens du baccalauréat, de même que la mobilisation de grands espaces tels que les salles couvertes et les amphithéâtres dans le cadre de la distance physique.

Edito

Ces ministres au-dessus de la loi

*Un silence trop
assourdissant*

*Les mouches électroniques en
bourdonnement incessant*

L'histoire du ministre des Libertés et des Droits de l'Homme et de son collègue au gouvernement, son frère d'appartenance aussi, ministre du Travail de son état, avec la Sécurité sociale constitue un drame tragique dans tous les sens du terme. En choisissant de ne pas déclarer leurs emplois respectifs auprès de la CNSS, ils n'étaient sûrement pas sans savoir qu'ils bafouaient, ni plus ni moins, le Code du travail. Mais ce qui est tout aussi déplorable, c'est surtout la nature de l'attitude de bon nombre de parties institutionnelles ou pas à l'égard de ce triste événement. Trois points essentiels se dégagent quand on y regarde de plus près.

Premièrement : Face à l'indignation exprimée par une opinion publique profondément outrée, les deux ministres précités ont fait preuve de mépris, d'arrogance et d'irresponsabilité. Ils n'ont pas démissionné ni non plus ne se sont excusés.

Dans une tentative désespérée de justifier l'incongruité de son comportement à l'égard de son employée, le ministre des Libertés et des Droits de l'Homme (sic) a cru bon d'avancer qu'il avait fait bénéficier celle-ci de sa charité de son vivant et... après!. Cela a tout l'air d'un aveu déclaré que le fait d'avoir transgressé le Code du travail émane chez lui d'une attitude délibérée et d'une conviction ancrée disant que la charité l'emporte sur la loi et que la sécurité sociale ne serait en fin de compte qu'une hérésie à éviter absolument si l'on veut échapper aux flammes de l'enfer dans l'au-delà. Ainsi le ministre number one de la milice pjdiste ne considèrerait-il pas qu'en se comportant comme il l'a fait, il s'était rendu coupable d'une grosse négligence, d'une énormité assurément impardonnable. Il y va du libre choix du ministre des Libertés, la sienne surtout. Il y aurait comme de la préméditation en l'air. Un terme qui ne doit pas échapper à un avocat supposé avoir roulé sa bosse.

Quant au jeune ministre, fierté et leader de leur Chabiba si l'en est, il a dû s'empreser, juste avant le coup de sifflet final, de régulariser la si-

tuation de ses employés. Cela aurait pu être interprété dans le sens d'un mea culpa acceptable à la limite s'il ne se trouvait pas être ministre et de surcroît président du Conseil d'administration de cette même Caisse si effrontément lésée. Comme il aurait été possible de tenter de supposer que le respectable avocat qu'il est a dû oublier ou omettre de s'acquitter de son devoir d'employeur à l'instar de ces nombreux hommes ou femmes dans diverses professions libérales. Mais, lui arriverait-il seulement d'oublier ou d'omettre qu'il est ministre du Travail et président du Conseil d'administration ?

Plus grave encore, l'un et l'autre des deux ministres se sont comportés avec une désinvolture manifeste à l'égard de l'institution législative et des représentants de la nation. Cette même institution, pour rappel, dont ils ont tiré la légitimité de l'exercice de leurs attributions gouvernementales. Le ministre du Travail a ainsi ignoré une question sur cette affaire en s'abstenant d'y répondre. Et son grand frère a tout

bonnement refusé de se faire auditionner. Quid de la sacro-sainte corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes ? En agissant de la sorte, Ramid et Amekraz nous ont servi un fort bel enseignement à ce propos. Version « Les Frères » toutefois.

Deuxièmement : La direction du PJD n'a pas manifesté le moindre signe de désapprobation vis-à-vis des deux ministres gaffeurs. Certes elle a soumis le premier volet du scandale à la commission de discipline qui ne s'est toujours pas prononcée alors que l'abus est avéré. Il y a même eu quelques dirigeants qui ont défendu bec et ongles Ramid allant jusqu'à assimiler sa supposée charité à une espèce d'expiation à même de faire oublier son piétinement de la loi. Mais le deuxième volet n'a suscité aucune réaction de la part du parti concerné si ce n'est la désignation par le chef du gouvernement de son ministre à la tête de la commission du dialogue social. Inqualifiable ! Comment quelqu'un qui a privé ses employés de leurs

droits les plus élémentaires peut-il prétendre à la présidence de séances d'un dialogue social destiné à l'examen des cahiers revendicatifs de la classe ouvrière ? Et c'est pour le moins regrettable que les syndicats les plus représentatifs se soient abstenus d'émettre la moindre réserve quant à la crédibilité de celui chargé de gérer ledit dialogue.

A l'exception d'une seule voix au sein de ce même PJD et qui a beaucoup de mérite pour avoir réclamé haut et fort la démission de Ramid, les mouches électroniques, fidèles à leurs piètres pratiques, se sont mobilisées pour défendre l'indéfendable, pour exalter l'injustice pendant que d'autres se sont mus dans un silence assourdissant. Est-ce ainsi que l'on va parvenir à édifier l'Etat de droit ? Est-ce en se mobilisant de la sorte au mépris de la loi que l'on va réussir à consolider la démocratie ?

Troisièmement : La position des groupes parlementaires n'aura pas été à la hauteur de la gravité du scandale. Mis à part le questionnement du ministre du Travail, les groupes parlementaires, majorité et opposition confondues, et des deux Chambres, se sont montrés trop conciliants. A tel point que ce silence a suscité une grande inquiétude chez l'opinion publique de peur que la protection des droits des travailleurs ne constitue pas vraiment une priorité pour les représentants de la nation.

Silence déplorable et connivence exécrable. Il va sans dire que si nous étions dans un paysage politique autre effectivement dominé par une profonde culture démocratique, les deux ministres auraient vite fait de démissionner ou, auraient été, à défaut, démis et présentés devant la justice. Tous les syndicats sans exception auraient protesté, tout comme les employeurs attachés à la préservation des droits de la classe ouvrière. La crise aurait alors secoué le gouvernement et le parti majoritaire...

Mais il semble que la peur de la vérité soit tellement tenace que la concrétisation de la pratique démocratique en pâtît considérablement dans notre si cher pays.

L'USFP soutient la mise sur pied d'une banque alimentaire

Trêve d'instrumentalisation !



“

*Transmuter
la bienfaisance
en institution
collective*

Ibtissam Merras membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants.

La régulation de la bienfaisance est devenue une nécessité vitale pour mettre fin à toutes les pratiques qui portent atteinte aux initiatives caritatives nobles et désintéressées.

C'est dans ce sens que s'inscrit la proposition de loi relative à la création d'une « Banque alimentaire marocaine » présentée par le Groupe socialiste à la Chambre des représentants et dont la finalité est de subvenir aux besoins des Marocains nécessiteux, de préserver leur dignité et d'éviter leur exploitation par certaines parties à des fins politiciennes ou autres que l'USFP, ses instances et ses dirigeants n'ont cessé de dénoncer.

La proposition de loi, présentée par la députée ittihadie Ibtissam Merras, s'inscrit dans le cadre du développement des méthodes de gestion de la bienfaisance et de l'aide caritative à travers le monde.

« Cette proposition de loi vise à réguler la bienfaisance dans notre pays pour mettre un terme à son instrumentalisation lors des élections ou pour d'autres finalités », a mis en avant Ibtissam Merras dans une déclaration à Libé. Et de préciser que cette proposition «

vise également à enraciner la culture de la solidarité au sein de la société marocaine ainsi que la notion de l'Etat providence ».

Dans l'exposé des motifs de cette proposition de loi, le Groupe socialiste a souligné qu'elle a pour objectif de dépasser la logique de la « bienfaisance saisonnière » associée aux occasions religieuses ou à l'aide d'urgence en cas de force majeure.

La proposition du Groupe socialiste vise également à atteindre un certain nombre d'objectifs, y compris la sauvegarde de la dignité des citoyens, ainsi que des étrangers résidant au Maroc.

Pour cette raison, le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a estimé que la création d'une Banque alimentaire marocaine permettra à cette institution, à travers ses succursales dans les différentes régions du Royaume, de faire de la bienfaisance « une institution collective » où il n'y a pas de place pour une exploitation individuelle, politique ou commerciale des aides distribuées aux pauvres.

La Groupe parlementaire de l'USFP souligne que l'Etat met actuellement en œuvre un certain nombre d'initiatives

caritatives et humanitaires visant à fournir une assistance aux personnes et aux familles défavorisées, estimant que la création de la Banque alimentaire marocaine renforcera ces initiatives sur l'ensemble du territoire national.

Cette proposition se compose de cinq chapitres et 30 articles.

Selon son article 1, cette Banque alimentaire marocaine est une institution à but non lucratif et jouit de la personnalité morale et de l'indépendance financière et administrative.

Son Conseil d'administration (article 7) se compose des représentants des ministères des Finances (en tant que président), de l'Agriculture, de la Solidarité et de l'Entraide nationale, de l'Intérieur, de l'Education, de la Santé, des Douanes, d'un représentant de chaque conseil régional, des organisations des entreprises et des banques, des représentants des associations de la société civile opérant dans le domaine de la consommation ou de l'alimentation et de la santé alimentaire, ainsi que des experts en alimentation. Le directeur de la Banque est le rapporteur du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les ressources fi-

nancières de la Banque, le Groupe socialiste en recense plusieurs dont les contributions de l'Etat et les établissements publics, celles des institutions bancaires et financières, les cadeaux et les dons des personnes privées et des entreprises, les subventions des organisations internationales et la Zakat. Mais ce qui est important dans cette proposition, c'est qu'elle interdit à la Banque d'accepter toute contribution émanant des organisations politiques (article 8) justement pour garantir son indépendance vis-à-vis des partis et pour éviter ainsi toute exploitation politicienne ou électoraliste de leur contribution financière.

Le timing de cette initiative est fort important. Elle coïncide avec la crise sanitaire du Covid-19 qui a frappé de plein fouet le Maroc et qui a mis à nu les multiples carences du domaine social et le nombre important de Marocains qui vivent dans la précarité et sans couverture sociale. La mise en place d'une telle Banque vise également à réduire la pauvreté tout en préservant la dignité humaine des bénéficiaires, et, partant, à garantir la paix et la cohésion sociales.

Mourad Tabet

Othman El Ferdaous : *La presse a besoin d'un modèle de développement spécial*



Un accord a été convenu avec les professionnels du secteur de la presse pour mettre en place un partenariat solide en vue d'élaborer un programme répondant aux contraintes immédiates du secteur et examiner les moyens d'y faire face à long terme, a annoncé, vendredi à Rabat, le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othman El Ferdaous.

Il a également été convenu de former un groupe de travail conjoint pour traiter les questions intéressant le secteur, a indiqué le ministre dans une déclaration à la presse à l'issue d'une réunion avec les professionnels du secteur consacrée à l'examen des problématiques du secteur de la presse écrite et électronique, y compris les contraintes liées à la pandémie du coronavirus.

Lors de cette rencontre qui s'est déroulée en présence du président de l'Association nationale des médias et des éditeurs (ANME), Abdelmounaim Dilami, du président de la Fédération marocaine des médias, Kamal Lahlou, du journaliste Ahmed Charai, ainsi que de Fouzi Lekjaa, directeur du budget au ministère de l'Economie et des Finances, Othman El Ferdaous a relevé que "le secteur de la presse a besoin

d'un modèle de développement spécial".

Pour sa part, Abdelmounaim Dilami a indiqué que la réunion a été "très positive" et a été consacrée aux différentes problématiques du secteur, en l'occurrence les contraintes liées à la conjoncture sanitaire exceptionnelle générée par l'épidémie du Covid-19 et les problématiques structurelles dont souffre le secteur des médias.

La pandémie du coronavirus "a clairement montré le rôle important et fondamental" que les médias jouent au sein de la société, car ils contribuent "avec une grande efficacité et un esprit patriotique élevé à sa cohésion", d'autant plus que les professionnels du secteur ont continué à travailler pendant les trois mois du confinement sanitaire dans des conditions très difficiles et sans revenus ou rémunérations, a-t-il souligné.

Il a ajouté que "le secteur souffre de problématiques structurelles et a donc besoin de solutions structurelles", relevant qu'il a été convenu dans ce cadre d'étendre toutes les contraintes et d'examiner la question de la "restructuration du secteur" de manière à renforcer les médias nationaux et contribuer à leur rationalisation pour les rendre plus prospères et efficaces.

Il a ajouté, à cet égard, qu'il a également été convenu de former d'urgence une commission, comprenant des experts économiques et d'autres chargés d'accélérer l'élaboration de solutions appropriées dans ce domaine, notant que "l'Etat est au fait de ces questions et prendra des mesures à ce sujet, lesquelles seront annoncées au Parlement".

Intervenant lors d'une réunion de la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, Othman El Firdaous a souligné dans ce sens que les entreprises de presse devraient différencier entre l'aspect journalistique et l'aspect entrepreneurial qui requiert des compétences spécifiques liées à la connaissance des règles et de la logique du marché dans le but de développer le produit journalistique, notant que dans le cadre de son accompagnement du secteur de la presse, le département de la Communication apporte son soutien à l'entreprise de presse dans le renforcement de son modèle économique "ce qui se traduit par la revalorisation continue des subventions publiques, passées de 45,8 millions de dirhams (MDH) en 2005 à près de 58,71 MDH en 2020".



Un partenariat solide en perspective avec les professionnels pour développer le secteur



►► Un certain nombre de mesures ont été prises en faveur de la presse avant cette crise, a rappelé le ministre, expliquant que le département, étant au fait du contexte socioéconomique difficile que traversent les supports de la presse écrite et électronique, a annoncé, le 24 avril dernier, l'ouverture, en coordination avec les services du ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration, des délais de dépôt de demandes de subventions publiques en faveur des organes de presse déjà bénéficiaires ainsi que pour ceux qui souhaitent bénéficier pour la première fois. Et d'ajouter que le ministère étudie ces demandes en préparatifs à la réunion de la commission conjointe, afin d'accorder des subventions publiques aux entreprises de presse pour faire face à leurs obligations financières et sociales, notamment à l'égard des salariés, et de continuer leurs services.

Othman El Ferdaous a expliqué que 135 demandes de subvention ont été reçues, dont 40 relatives à la presse écrite, 22 à la presse régionale, 29 à la presse électronique et 4 demandes des journaux bénéficiaires dans le cadre du pluralisme. Le ministère a également reçu 8 demandes de subventions pour la première fois, et 32 demandes d'organes de la presse électronique, a-t-il ajouté.

Quant aux mesures prévues pour faire face aux répercussions de la pandémie sur l'avenir du secteur de la presse écrite nationale, le ministre a estimé qu'elles devraient se faire en concertation avec les organismes professionnels ayant une bonne connaissance de la situation et des particularités du secteur du journalisme, afin de mettre en place une stratégie et un plan d'action complémentaires, ajoutant à ce titre que le ministère s'apprête à lancer, dans les plus brefs délais, le débat avec les édi-

teurs et les syndicats professionnels pour évaluer l'impact de la crise sur le secteur, identifier les contraintes actuelles, et élaborer une vision stratégique intégrée visant à proposer des solutions et des plans pour promouvoir le secteur de la presse, selon un calendrier précis, avec des procédures claires dont les résultats et l'impact peuvent être mesurés avec des indicateurs concrets sur le terrain.

S'arrêtant sur le secteur publicitaire, un des principaux éléments pour relancer l'économie, le ministre a affirmé que le département de la communication a contribué à l'organisation de ce secteur en incluant un titre dédié à la publicité dans la presse écrite ou électronique dans la loi de la presse et l'édition, et inséré d'autres dispositions dans la loi n°77.03 relative à la communication audiovisuelle.

Citant les dernières études établies dans le domaine de la publicité, le ministre a relevé que le marché publicitaire a entamé l'année 2020 sur une note positive, ajoutant qu'en dépit du fait que l'impact de la pandémie a commencé à se faire sentir dès la deuxième moitié de mars, le premier trimestre de l'année a enregistré une augmentation des investissements publicitaires estimée à 3%.

Selon une étude réalisée par "Imperium Media" sur les retombées de la crise sur les médias, la publicité sur la télévision et sur les supports électroniques a bondi respectivement de 6% et 4%, tandis que la part des autres supports a diminué de manière remarquable, surtout pour la presse écrite qui a été suspendue, et a adopté un format électronique alternatif, a fait savoir le ministre. En conséquence, le taux de repli de cette dernière a atteint -62%, faisant que sa part n'a pas dépassé 11% du budget publicitaire, estimé à 1,4 milliard de dirhams au cours de cette période (contre 1,38 milliard au cours de

la même période de 2019), tandis que le taux de la radio était de -38%, et celui des panneaux publicitaires de -32%.

Par ailleurs, le ministre s'est également arrêté sur le rôle du pôle public dans l'accompagnement médiatique et l'encadrement culturel et éducatif au temps de la pandémie, grâce à l'intensification de la couverture quotidienne et des correspondances directes des différentes parties du Royaume.

A cet égard, il a mis en avant le rapport réalisé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle sur l'accompagnement, du 19 mars au 9 avril 2020, des services radiophoniques et télévisuels publics et privés de la situation épidémiologique et les efforts déployés pour endiguer sa propagation.

Dans ce contexte, il a souligné que la société nationale de radiodiffusion et de télévision (SNRT) a réservé une tranche importante de sa programmation à l'accompagnement de l'évolution de la situation épidémiologique, en diffusant des cours d'apprentissage pour tous les niveaux d'études, (du primaire à l'universitaire), sur les chaînes Athaqafia, Arryadia, Laâyouna et Tamazight, afin de contribuer à l'institutionnalisation de l'enseignement à distance et à la diffusion en langues arabe, amazighe et française, ainsi qu'en langue des signes de capsules de sensibilisation tout au long de la journée pour simplifier de nombreux concepts et procédures que le Royaume a adoptés.

Tout au long de la période allant de mars au 12 juin, la chaîne Al Aoula a également diffusé 624 journaux télévisés, 80 bulletins exceptionnels comprenant 450 appels en direct avec des experts et des acteurs dans divers domaines et des quatre coins du Royaume, outre l'accueil sur le plateau du JT de 70 invités, la réalisation et la diffusion de 3.050 reportages et couvertures médiatiques, conformément

aux principes d'équilibre et de crédibilité, sur la situation épidémiologique et les mesures prises pour surmonter ses répercussions.

Othman El Ferdaous s'est félicité que toutes les chaînes radio ont, à leur tour, produit et diffusé un ensemble de programmes d'information et de sensibilisation à la Covid-19 sur les plans social, sanitaire et économique, et diffusé des cours universitaires en coordination avec les présidents d'universités. La programmation des chaînes de télévision nationales a, pour sa part, été modifiée pour s'adapter à l'effort national de confrontation de la pandémie à travers une programmation exceptionnelle de diffusion de programmes ludiques, de capsules, d'émissions de sensibilisation et de JT.

La chaîne 2M, a poursuivi le ministre, a quant à elle diffusé de nombreux programmes d'encadrement à caractère éducatif et culturel destinés aux enfants, aux adolescents, aux jeunes et aux femmes adaptés à la nature du contexte épidémiologique et à ses répercussions, faisant savoir qu'en plus de ses programmes habituels culturels et éducatifs, la chaîne a créé de nouvelles émissions et poursuivi la diffusion d'une série de documentaires.

Le ministre a fait remarquer que les chaînes de télévision marocaines ont réussi, dans le contexte de l'urgence sanitaire, à récupérer un large segment de leur audience, réalisant des taux d'audimat élevés pour bon nombre de leurs programmes, selon les statistiques de la société "Marocmétric", spécialisée dans l'audimétrie. Et de conclure que les mesures de confinement sanitaire ont poussé le téléspectateur marocain à passer plus de temps devant la télévision par rapport aux jours ordinaires, la moyenne d'heures ayant atteint 5 heures, contre 4 heures à 4 heures et demie avant, selon Marocmétric.



Poursuite de l'opération de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger

La France, Allemagne, Espagne et Grande-Bretagne concernées



L'opération de rapatriement des Marocains bloqués en France dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décréte suite à la propagation du Covid-19, s'est poursuivie samedi avec des vols de Royal Air Maroc qui ont pris le départ depuis les villes de Paris et Bordeaux, à destination de Marrakech.

Dans le détail, trois vols de RAM ont pris le départ samedi. Deux depuis l'aéroport Charles de Gaulle (CDG-Paris), et un autre depuis Bordeaux.

L'ensemble de ces vols humanitaires, qui concernent les citoyens détenteurs de visas à court terme en situation de vulnérabilité, notamment les personnes malades et celles ayant subi des opérations chirurgicales, ainsi que des personnes âgées, auront pour destination la ville de Marrakech.

Les différentes opérations de rapatriement, organisées par l'ambassade et les consulats généraux du Maroc en France en collaboration avec les autorités françaises, se sont déroulées dans le respect total des mesures de précaution et du protocole sanitaire en vigueur.

Dans une déclaration à la MAP, le consul général du Maroc à Bordeaux, Zouhair Jibraili, a indiqué que le vol humanitaire depuis Bordeaux a pris le départ samedi en début d'après-midi avec à son bord 157 passagers dont un bébé.

Il s'agit du deuxième vol humanitaire opéré depuis Bordeaux après celui de mercredi, a précisé le diplomate marocain,

qui s'est félicité du fait que les deux opérations se soient déroulées de façon très fluide, en parfaite coordination avec les autorités françaises notamment la préfecture d'Aquitaine et la police des frontières.

Plusieurs Marocains ayant bénéficié de ce vol de rapatriement ont fait part, à la MAP, de leur soulagement de pouvoir enfin rentrer au Maroc après être restés bloqués plus de trois mois en France suite à la fermeture des frontières terrestres et aériennes dans le contexte de l'épidémie du Covid-19. Ils ont tenu également à exprimer leur gratitude aux autorités marocaines ainsi qu'au corps consulaire à Bordeaux pour sa mobilisation citoyenne.

C'est le cas d'une maman de trois enfants, dont un bébé de deux ans, et qui attend avec impatience de pouvoir les serrer de nouveau dans ses bras. Arrivée en France pour quelques jours de vacances, cette Marocaine s'est retrouvée bloquée dans l'Hexagone comme nombre d'autres compatriotes. Elle a été parmi les premiers à s'inscrire sur la liste que le consulat a mis en place pour répertorier les Marocains bloqués dans sa circonscription territoriale.

Contrainte de passer le Ramadan en France, elle affirme être soulagée de pouvoir célébrer la fête du Sacrifice parmi les siens, ne manquant pas d'exprimer ses remerciements au consulat du Maroc à Bordeaux ainsi qu'aux autorités marocaines.

Même sentiment de soulagement et de gratitude de la part d'un autre Marocain âgé d'une soixantaine d'années. Bloqué à Agen en Nouvelle Aquitaine depuis la fermeture des frontières, il peut enfin retourner au Maroc et retrouver les siens.

Par ailleurs, deux autres vols de rapatriement ont été programmés samedi depuis l'aéroport Charles de Gaulle (CDG-Paris). Le premier a pris le départ en début d'après-midi et le second vers sa fin.

Les rapatriements des Marocains ont été également marqués, samedi, par l'organisation d'un vol de Royal Air Maroc reliant Francfort et Marrakech.

Initié par l'ambassade du Royaume du Maroc à Berlin, ce vol s'inscrit dans le cadre de la mobilisation du ministère des Affaires étrangères, des ambassades et des consulats généraux du Maroc à l'étranger pour réunir les conditions de réussite des opérations de rapatriement.

Cette opération de rapatriement s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur, a souligné l'ambassadeur du Maroc en Allemagne, Zohour Alaoui, précisant que ce vol a bénéficié particulièrement aux personnes âgées, à celles souffrant de maladies chroniques ou se trouvant dans une situation de précarité.

Le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger suit de près et accompagne les ressortissants marocains

bloqués à l'étranger, a-t-elle ajouté dans une déclaration à la MAP, notant que toutes les parties concernées coopèrent de manière intense pour mieux gérer cette situation exceptionnelle et complètement inattendue résultant de la propagation de l'épidémie du Covid-19.

A cette occasion, la diplomate marocaine a tenu à remercier les autorités allemandes ayant apporté toutes les facilités nécessaires pour le déroulement de cette opération dans les meilleures conditions.

A signaler également que 160 personnes, dont 20 femmes enceintes et 10 nouveau-nés, sont arrivées, samedi, à l'aéroport de Béni Mellal à bord d'un avion de Royal Air Maroc (RAM) en provenance de la ville de Séville (Espagne) et ce, dans le cadre du rapatriement des ressortissants marocains bloqués à l'étranger en raison de la propagation de la pandémie du Covid-19.

Ce groupe de Marocains a, ainsi, regagné la mère patrie depuis l'Espagne à la faveur d'un vol humanitaire qui a atterri à 13H00 à l'aéroport de Béni Mellal et ce, dans le cadre des opérations de rapatriement de ces citoyens qui étaient bloqués à l'étranger en raison de la pandémie du nouveau coronavirus.

Le rapatriement, qui s'est déroulé dans le strict respect des mesures de prévention et du protocole sanitaire en vigueur dans le Royaume pour garantir un accueil sécurisé et rassurant des différents passagers, sous la supervision

de l'ONDA et des autorités locales de la province de Béni Mellal, a profité notamment aux femmes enceintes et nouveau-nés, aux personnes âgées et souffrant de maladies chroniques et aux enfants.

Portant des masques de protection et observant la distance de sécurité sanitaire, les personnes rapatriées ont été accueillies, à leur arrivée, par les autorités locales de la wilaya de la région de Béni Mellal, avant d'être soumises à un test massif de dépistage et de prise de température. Elles ont également récupéré leurs bagages de manière fluide et ordonnée, tout en se conformant aux mesures de distanciation sociale.

Les 160 arrivants à bord d'un Boeing 737-800 de la RAM ont été ensuite reconduits dans des bus à destination de plusieurs établissements hôteliers de Béni Mellal, pour une période de confinement de neuf jours dans le cadre d'un protocole de suivi médical nécessaire pour s'assurer que ces personnes ne sont pas porteuses du Covid-19.

Dans une déclaration à la MAP, le référent Covid-19 à l'aéroport de Béni Mellal, Mehdi Ailoul, a fait savoir que 160 ressortissants marocains bloqués en raison de la propagation de la pandémie du Covid-19 à l'étranger ont regagné le Royaume, relevant que l'ONDA en partenariat avec l'ensemble des intervenants et notamment les autorités locales de la province de Béni Mellal ont pris toutes les mesures pour la réussite de cette opération et la garantie de son déroulement dans les meilleures conditions.

Il a, à ce titre, rappelé les mesures initiées par l'ONDA, citant le réaménagement des différents lieux de l'aéroport pour assurer le respect des mesures de distanciation sociale et la mise en place d'un protocole sanitaire, comme la désinfection des bagages et le renforcement du dispositif de stérilisation des mains avec du gel hydroalcoolique.

Dans des déclarations similaires, les bénéficiaires de ce rapatriement ont exprimé leur gratitude à S.M le Roi Mohammed VI pour cette initiative



généreuse du Souverain, se félicitant de l'important déploiement des autorités locales de Béni Mellal qui ont veillé à la réussite de cette opération.

A signaler également que 917 Marocains bloqués à l'étranger sont arrivés, vendredi, à l'aéroport international Marrakech-Ménara.

Ainsi, six avions de la RAM ont atterri successivement à l'aéroport international de la cité ocre, en provenance de la Grande-Bretagne (un vol), de la France (trois vols), des Pays-Bas (un vol) et de la Côte d'Ivoire et du Sénégal (un vol).

L'opération de rapatriement s'est déroulée dans le respect total des mesures de précaution décrétées et du protocole sanitaire en vigueur, sous la supervision de l'ensemble des services concernés.

A leur arrivée, ces Marocains, munis de leurs masques de protection, ont effectué les formalités douanières et récupéré leurs bagages de manière fluide et ordonnée et ce, en veillant au respect de

la distanciation physique et à l'utilisation des gels hydroalcooliques mis à leur disposition à travers des distributeurs au niveau des différents espaces d'accueil, a constaté sur place une équipe de la MAP.

Le dispositif de l'ensemble des services intervenants a été renforcé, à cette occasion, afin que le temps de passage de ces Marocains rapatriés soit le plus court possible, de même que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour faciliter les formalités douanières et permettre aux bénéficiaires de cette opération de récupérer leurs bagages.

Par la suite, ces personnes ont embarqué à bord de bus à destination de huit établissements hôteliers de la ville, où elles bénéficieront de tests de dépistage de la Covid-19 et seront confinées conformément au protocole sanitaire en vigueur.

Approchés par la MAP à leur arrivée, de nombreux Marocains rapatriés ont exprimé leur immense joie et leur grand

soulagement après avoir regagné la mère patrie en ces circonstances exceptionnelles que traverse le monde entier, tout en faisant part de leurs vifs remerciements et de leur profonde gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour la Haute Sollicitude dont le Souverain ne cesse d'entourer Ses fidèles sujets aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'étranger.

Ils se sont, en outre, félicités de l'organisation remarquable et du bon déroulement de cette opération fort louable dans ses différentes étapes aussi bien au départ qu'à l'arrivée, saluant, dans ce sens, les énormes efforts consentis par les différents services, les ambassades du Royaume, les consulats, les autorités locales, les services sécuritaires, les autorités aéroportuaires, les douanes et l'ensemble des parties concernées, afin de réunir les conditions appropriées et optimales pour la réussite de cette action.

Interpellation de 14 personnes à Laâyoune

Le service préfectoral de la police judiciaire de Laâyoune a procédé, sa-

medi, en coordination avec les éléments de la Gendarmerie Royale et sur la base d'informa-

tions précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire

(DGST), à l'interpellation de quatorze individus, dont un Mauritanien et un Sénégalais, soupçonnés de liens avec un réseau criminel s'activant dans le trafic international de drogues et de psychotropes et détention d'armes à feu.

Les recherches et perquisitions menées dans une zone saharienne à environ 30 km de Laâyoune, en direction de Smara, ont permis la saisie d'une kalachnikov, 66 balles, un fusil de chasse et 114 cartouches, en plus de 216 plaquettes de drogues d'un poids total d'environ 5,8 tonnes de chira, indique un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Les opérations de perquisition et de ratissage ont également permis de découvrir chez les suspects des armes

blanches de différents calibres, une bombe de gaz lacrymogène, une paire de jumelles, deux téléphones satellitaires, un dispositif de géolocalisation, une fausse plaque d'immatriculation et trois véhicules 4x4, en plus de sommes d'argent en devises nationale et internationale soupçonnées de provenir du trafic international de drogues, ajoute la même source.

Les suspects ont été soumis à une enquête préliminaire sous la supervision du parquet compétent afin d'élucider les tenants et aboutissants de cette affaire criminelle et de déterminer le niveau d'implication de chacun d'eux ainsi que les éventuels liens de ramification de ce réseau criminel aux niveaux national et régional, précise la DGSN.



Mohamed Lamine Naffaâ

Le Polisario doit mettre fin à son discours stérile et despotique

Le Mouvement sahraoui pour la paix est ouvert à tous

Fils d'un ancien membre du Cortes (Parlement espagnol), Mohamed Lamine Naffaâ a fait ses études en Algérie avant d'être envoyé à Cuba où il a parachevé son endoctrinement. Mais déçu, comme tous les habitants des camps de Tindouf, par la gabegie, les détournements érigés en système de gestion des affaires publiques par le Polisario ainsi que par la violence et les tortures qu'il fait régner à Rabouni, il s'est réfugié en Espagne avant de participer à la création du Mouvement sahraoui pour la paix dont il a signé le communiqué constitutif et dont il est devenu le coordinateur du comité politique. Mohamed Lamine a bien voulu répondre aux questions de Libé.

Libé : Pourquoi avez-vous créé le Mouvement sahraoui pour la paix et pourquoi en avez-vous fait l'annonce depuis l'Espagne ? Cela témoigne-t-il de l'échec de l'expérience de l'Initiative sahraouie pour le changement lancée depuis les camps de Tindouf ?

Mohamed Lamine Naffaâ : Permettez-moi, tout d'abord, de remercier votre journal pour l'importance qu'il n'a cessé d'accorder au problème du Sahara, de manière générale, et pour l'occasion qu'il donne au Mouvement sahraoui pour la paix de toucher le plus grand nombre de militants à travers le monde. Au tout début de sa création, il était prévu d'annoncer la naissance du MSP à partir de l'une des zones du Sahara proches de la frontière avec la Mauritanie, lors d'un congrès rassemblant un grand nombre de cadres et d'intellectuels sahraouis ayant annoncé leur disposition à y participer. Les préparatifs étaient très avancés, mais la pandémie de Covid-19 en a décidé autrement et elle a paralysé tout le monde. On était donc obligé de nous adapter à la nouvelle situation imposée au monde entier par ce fléau. En fondant l'Initiative sahraouie pour le changement, on envisageait d'apporter une dynamique de redressement à partir de l'intérieur. Mais après trois années, il s'est

avéré que c'était impossible en l'absence de volonté de la part des dirigeants du Polisario qui ont mené une campagne contre les cadres de l'initiative qu'ils n'ont pas hésité à arrêter et à torturer. Puis vint le congrès du Polisario qui a enterré toute lueur d'espoir qui subsistait encore. Là on a été obligés de prendre nos responsabilités et d'annoncer la naissance d'un mouvement politique indépendant à même de contribuer et d'aider à mettre fin à ce conflit, et ce à travers des voix pacifiques réalistes qui satisfont tout le monde et qui sont compatibles avec les dernières recommandations onusiennes qui impliquent les forces vives et préconisent de mettre un terme aux souffrances de nos compatriotes.

La date du premier congrès du MSP a-t-elle été fixée ?

Dans son communiqué de création, le MSP a fixé 24 mois comme délai limite pour l'organisation de son premier congrès et dès que les conditions seront réunies, ce congrès se tiendra dans les délais impartis.

Combien d'adhérents avez-vous dans les camps de Tindouf ?

Nous avons de nombreux adhérents dans les camps de Tindouf et plusieurs cadres supérieurs du Polisario sont entrés en contact avec le mouvement et font confiance à notre stratégie qu'ils considèrent



comme étant la dernière chance que nous les Sahraouis doivent saisir.

Vos adhérents dans les camps de Tindouf ont-ils reçu des menaces ?

S'agissant des menaces, nous ne pouvons pas être catégoriques, mais des attaques féroces, tant morales que physiques, ont été menées par le Polisario, ses médias officiels et sa télévision juste après l'annonce de la naissance du MSP qu'ils ont dénigré et traité de tous les noms. Les discours haineux qu'ils ont propagés ne laissent aucune place au doute sur la volonté de nuire à notre mouvement et de mettre en garde contre toute intention d'y adhérer tout en traitant ses sympathisants de traîtres et de collaborateurs avec l'ennemi. Permettez-moi, cependant, de dire que le MSP tend la main à tous les Sahraouis dans toute leur diversité et quelles que soient leurs opinions. Qu'ils s'agisse d'unionistes, d'élus, de cadres des institutions marocaines ou de cadres et de hauts gradés du Polisario, nous devons mettre la main dans la main chacun à partir de sa position afin de trouver, en commun, une solution qui sauvegarde la dignité, le bien-être et les droits de nos populations et qui permet la réunification des familles dispersées par ce conflit dont les populations sont les seules à payer le prix. Par ailleurs, nous conseillons aux dirigeants du Polisario de mettre fin aux discours

et aux idéologies stériles et despotiques dans lesquels ils se sont enfoncés tout au long des cinquante dernières années. Ils doivent comprendre que ces idéologies sont mortes avec la chute du mur de Berlin et qu'elles ont cédé la place à la démocratie et à la liberté d'opinion et d'expression que nous devons tous adopter.

Quelles sont les actions entreprises par le MSP pour faire connaître le mouvement auprès des acteurs internationaux ?

Vous n'ignorez pas la situation et l'immobilité exceptionnelle que connaît la planète du fait de la pandémie. Malgré cela, le MSP a adressé des correspondances à toutes les parties au conflit, aux pays observateurs et aux pays de la sous région tels que l'Espagne et la France ainsi qu'aux membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, à la Commission européenne, au Parlement européen, à l'Union africaine et au Secrétaire général de l'ONU.

L'objectif étant de les informer de la naissance du MSP, de notre vision sur la question du Sahara et de notre disposition à œuvrer positivement pour résoudre ce conflit dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement de la sous-région.

Propos recueillis par visioconférence par Ahmadou El-Katab

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox





Le monde franchit la barre des 10 millions de contaminés



Plus de 10 millions de cas du nouveau coronavirus ont été officiellement recensés dans le monde, dont plus de la moitié en Europe et aux Etats-Unis, selon un comptage réalisé par l'AFP à partir de sources officielles dimanche à 9h30 GMT.

Au moins 10.003.942 cas, dont 498.779 décès, ont été recensés, notamment en Europe, continent le plus touché avec 2.637.546 cas dont 195.975 morts, et aux Etats-Unis (2.510.323 cas dont 125.539 décès). Le rythme de la pandémie continue de s'accroître dans le monde, avec un million de nouveaux cas détectés en seulement six jours.

Le chiffre du nombre de contaminations ne reflète qu'une part du nombre réel de cas, de nombreux pays n'utilisant les tests que pour le traçage ou ne disposant pas de ressources suffisantes pour mener de larges campagnes de dépistage.

Les Etats-Unis ont passé ainsi samedi la barre des 2,5 millions de contamina-

tions au nouveau coronavirus et la pandémie semble hors de contrôle dans le sud du pays, déjà le plus frappé au monde.

A 17h30 (21h30 GMT), les Etats-Unis avaient enregistré 2.500.419 cas confirmés, selon l'université Johns Hopkins, dont les bilans font autorité.

La Floride notamment a enregistré un nouveau record, avec 9.585 nouveaux malades et 24 morts sur une journée.

Pour le gouverneur de l'Etat, Ron DeSantis, il y a une "vraie explosion" de la maladie chez les jeunes qui ont renoué avec les plages et les fêtes nocturnes à la faveur du déconfinement.

Des petites manifestations ont cependant eu lieu, comme à Mexico, où quelque 200 personnes ont marché le long de Reforma, la principale avenue de Mexico, brisant le confinement imposé par la pandémie.

A Vienne, quelque 200 voitures et motos décorées de bannières arc en ciel ou de licornes gonflables ont parodé sur le célèbre Ring. Selon les organisateurs, environ 5.000 spectateurs ont salué le cortège, version allégée de la parade annuelle qui réunit habituellement plusieurs centaines de milliers de personnes.

Des stars comme Coldplay et Miley Cyrus se sont quant à elles mobilisées pour un concert virtuel pour aider l'Union européenne à collecter des fonds pour la mise au point d'un vaccin.

"Nous ne mettrons fin à cette pandémie que quand elle sera partout terminée", a dit la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen à l'ouverture de cet événement virtuel.

"Et cela signifie que toute personne dans le monde ait accès aux tests, aux traitements et aux vaccins", a-t-elle poursuivi.

Les Européens ne parviennent en revanche toujours pas à s'accorder sur une liste de pays dont les résidents seraient autorisés à venir en Europe en juillet. Les Etats-Unis, mais aussi le Brésil et la Russie pourraient faire partie des retoqués.

Le Pérou a dépassé samedi les 9.000 morts. L'Inde de son côté a dépassé

500.000 cas de coronavirus, a annoncé samedi le gouvernement, avec un record de quelque 18.500 en une seule journée. Le pays pourrait enregistrer son millionième cas courant juillet.

"Contrairement à la Chine, où la pandémie était relativement plus concentrée, autour de Wuhan et de quelques autres villes, l'Inde a une diffusion plus étendue qui rend les choses un peu plus compliquées pour le système de santé", a expliqué à l'AFP Anant Bhan, un expert en santé publique.

La pandémie fait aussi des victimes

collatérales chez les toxicomanes. Au Canada, les overdoses aux opiacés se multiplient depuis le début de la crise.

A Ottawa, trois "salles de shoot" ont réduit de moitié le nombre de places réservées aux toxicomanes, afin de respecter les nouvelles règles de distanciation physique.

"Nous avons déjà beaucoup à gérer avec la crise des opioïdes, mais nous faisons des progrès. Ensuite la pandémie a frappé", se désespère Anne Marie Hopkins, de l'Ottawa Inner City Health, qui gère un de ces centres.

Le Brésil investit dans la mise au point du vaccin expérimental d'Oxford et AstraZeneca

Le Brésil a annoncé samedi être parvenu à un accord pour produire jusqu'à 100 millions de doses d'un éventuel vaccin contre le coronavirus que s'efforce de mettre au point l'université britannique d'Oxford.

Ce vaccin expérimental, sur lequel l'université travaille avec le groupe pharmaceutique AstraZeneca, est un des plus prometteurs parmi les dizaines de vaccins en cours d'élaboration dans le monde.

Aux termes de l'accord, d'un montant de 127 millions de dollars, l'institut de santé publique du gouvernement brésilien, la Fondation Oswaldo Cruz (Fiocruz), va acquérir la technologie et les équipements nécessaires pour produire le vaccin, qui est testé au Royaume-Uni et en Afrique du Sud ainsi qu'au Brésil même.

Selon le secrétaire général du ministère brésilien de la santé, Elcio Franco, cet accord donnera au Brésil un avantage déterminant si le vaccin se révèle efficace et sûr.

L'accord donne au Brésil le droit de produire une quantité initiale de 30,4 millions de doses en décembre et janvier, quand le vaccin sera encore en phase d'expérimentation.

Les 127 millions de dollars incluent 30 millions pour les droits d'accès à la technologie du vaccin et au processus de fabrication, ont indiqué les autorités brésiliennes.

Si le vaccin passe avec succès les tests cliniques, le Brésil aura le droit de produire 70 millions de doses supplémentaires à un coût évalué à 2,30 dollars la dose.

"Même si l'expérimentation clinique ne réussit pas, notre technologie (de production de vaccins) fera des progrès", a fait valoir un responsable du ministère de la santé, Arnaldo Correia de Medeiros.

Le vaccin potentiel, appelé ChAdOx1 nCoV-19, a commencé cette semaine à être administré à des volontaires au Brésil.

Les premiers volontaires sont des professionnels de santé, fortement exposés au virus, notamment des médecins, des infirmières ou des ambulanciers, tous âgés de 18 à 55 ans.

Au total, près de 2.000 volontaires brésiliens devraient participer aux tests.

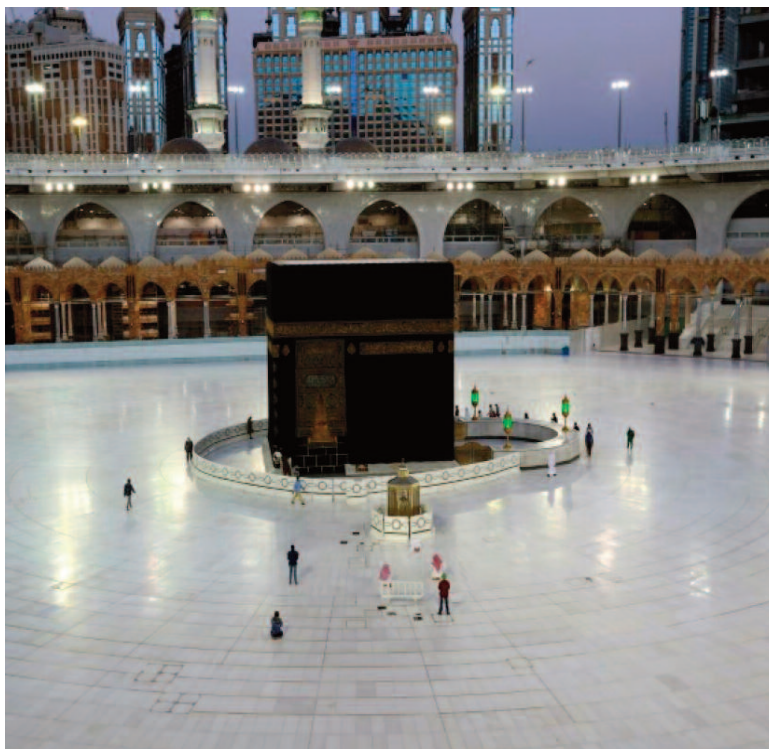
Le Brésil a été choisi parce que c'est un des pays où le virus se propage le plus vite. Il a enregistré le deuxième chiffre le plus élevé de cas et de morts dans le monde après les Etats-Unis (plus de 1,2 million de personnes infectées et 55.000 décès, selon le dernier bilan officiel).

Des spécialistes estiment que ces chiffres sont sous-évalués dans un pays de 212 millions d'habitants en raison d'un dépistage relativement limité.



Ursula von der Leyen
Nous ne mettrons fin à cette pandémie que quand elle sera partout terminée

Avec un pèlerinage limité, l'Arabie saoudite voit son économie plombée



Sites religieux vides, tentes de pèlerins abandonnées, hôtels inhabités: La Mecque, ville la plus sainte de l'Islam, a perdu son animation habituelle à quelques semaines du Hajj, qui sera "très limité" en raison du nouveau coronavirus, au risque de plomber l'économie saoudienne.

"J'espère que, cette année, grâce à Dieu, je serai parmi les premiers pèlerins", confie à l'AFP Marwan Abdulrahman, un Saoudien vivant à La Mecque.

Parmi les premiers, et surtout parmi les seuls: pour contenir la pandémie du nouveau coronavirus, l'Arabie saoudite a décidé de n'accepter que 1.000 fidèles vivant sur son territoire pour son pèlerinage fin juillet.

Habituellement, le pays accueille à cette occasion des millions de pèlerins (2,5 millions en 2019), venus pour leur grande majorité de l'étranger.

Après avoir suspendu dès mars la "Omra", le petit pèlerinage qui s'effectue tout au long de l'année, le royaume s'apprête à faire face à un

immense manque à gagner: le flux des pèlerins génère chaque année 10,6 milliards d'euros.

Or, le premier exportateur de brut au monde est déjà frappé de plein fouet par la chute des prix du pétrole et l'impact économique du confinement décrété pour lutter contre le virus.

Les gains suscités par le Hajj ont insufflé ces dernières années un boom de l'immobilier et du commerce autour des Lieux Saints.

On y construit à tout-va: centres commerciaux, appartements et hôtels de luxe, dont certains avec vue directe sur la Kaaba. "Zéro vente, zéro revenu", déplore Ahmed Attia, un expatrié égyptien de 39 ans qui travaille pour une agence de voyage dans la ville Sainte.

"Nous ne sommes pas habitués à voir La Mecque vide. On a l'impression d'être dans une ville morte. C'est désastreux", soupire-t-il.

Les pèlerinages financent directement ou indirectement des centaines de milliers d'emplois dans plusieurs secteurs, des agences de voyage aux sociétés de téléphonie mobile, qui

ont dû couper dans leurs effectifs ou réduire les salaires. L'absence de pèlerins "aggrave les difficultés économiques" du royaume, confirme à l'AFP Richard Robinson, analyste auprès d'Oxford Analytica.

Le tourisme, y compris religieux, est au cœur de l'ambitieux programme "Vision 2030" du prince héritier Mohammed ben Salmane, qui vise à accroître les revenus non pétroliers du royaume.

Mercredi, le Fonds monétaire international (FMI) a averti que le PIB saoudien allait se contracter de 6,8% cette année en raison de la faiblesse des prix du brut, sa pire performance depuis les années 1980. C'est 4,5 points en dessous de la prévision du FMI d'avril.

Au cours des derniers mois, le groupe Bin-Laden, un géant du BTP considéré comme une jauge de la santé des entreprises saoudiennes, n'a pas versé de salaire à des milliers d'ouvriers, a indiqué à l'AFP une source du secteur.

La grogne grandit sur les réseaux sociaux, où des employés dénoncent ces manquements

alors que l'entreprise est derrière un projet de 13,3 milliards d'euros à La Mecque, composé d'hôtels et de centres commerciaux qui surplomberont la Grande mosquée.

La société cherche à affréter des avions pour renvoyer dans leur pays un grand nombre de ses travailleurs sud-asiatiques, selon la source. L'entreprise n'a pas répondu aux sollicitations de l'AFP.

La crise liée à la maladie Covid-19 et le ralentissement économique ont entravé d'autres ambitieux projets touristiques du royaume, après le lancement en 2019 en fanfare de visas pour les touristes.

Si le royaume cherche à développer le tourisme en dehors des sites religieux, "les efforts des Saoudiens reposent toujours sur le Hajj", estime Kristin Diwan, de l'Arab Gulf States Institute, basé à Washington.

"C'est un pilier important de leurs revenus non pétroliers et ne pas l'avoir en cette période de perturbation des marchés de l'or noir est un coup dur", souligne-t-elle.

A Delhi, des hôtels de luxe s'improvisent en centres Covid

Au Suryaa, un hôtel de luxe de New Delhi, le personnel se prépare, éberlué, à troquer ses costumes et saris tirés à quatre épingles pour des combinaisons intégrales adaptées à la nouvelle clientèle de l'établissement: des patients du coronavirus.

L'épidémie de Covid-19 fait toujours rage en Inde, qui compte à ce jour un demi-million de cas officiels, et y progresse rapidement. Avec plus de 73.000 malades et 2.400 morts déclarés, la capitale New Delhi est désormais la ville la plus touchée du géant d'Asie du Sud, devant Bombay.

Face à l'afflux de patients, la ville de 20 millions d'habitants a ordonné la réquisition sans précédent d'hôtels, salles de réception et wagons de train pour les convertir en centres d'isolement de malades, afin de soulager des hôpitaux déjà surchargés. Pour les employés des lieux réquisitionnés, c'est un virage professionnel pour le moins inattendu...

"Nous avons reçu une formation de l'hôpital sur la manière de porter l'équipement de protection individuelle et de l'enlever. C'est quelque chose que je n'aurais

jamais pensé avoir à faire au cours de ma carrière dans l'hôtellerie", témoigne Ritu Yadav, un manager de l'hôtel Suryaa, où les premiers malades arriveront sous peu.

"Pour les médecins et infirmières, cela fait partie de leur vie. Pour nous, c'est une expérience totalement nouvelle, et très éprouvante."

Plus habituées à changer des draps et à faire du service à l'étage qu'à s'occuper de patients d'une pandémie, les équipes du Suryaa ont dû improviser pour s'adapter à la nouvelle situation.

Deux cent lits dans les chambres s'apprêtent à accueillir des malades asymptomatiques ou ne présentant que des symptômes modérés du nouveau coronavirus. L'hôtel ne pourra pas leur facturer plus de 60 euros par jour, repas compris.

La nourriture sera amenée sur des assiettes en carton jetables. Des lignes rouges ont été tracées pour mettre en œuvre la distanciation physique, et les contacts entre le personnel et les patients se limiteront au strict nécessaire.

La vague épidémique a frappé New

Delhi de plein fouet. Les journaux locaux abondent d'histoires de patients décédés après avoir vu de multiples hôpitaux leur refuser l'admission, faute de lits disponibles.

Début juin, le gouvernement de la mégapole a annoncé s'attendre à plus d'un demi-million de cas de Covid-19 à fin juillet pour la seule capitale, soit une multiplication par près de vingt en deux mois.

Cette flambée nécessiterait, selon les estimations officielles, 80.000 lits d'hôpitaux. Delhi n'en compte que 13.000 en temps normal, en additionnant ceux du public et du privé.

Pour développer leurs capacités d'accueil de malades, les autorités ont notamment réquisitionné une trentaine d'hôtels. Chaque établissement est rattaché à un hôpital référent, qui peut dépêcher des soignants en cas d'urgence.

Un immense centre religieux est également en train d'être reconverti en hall d'isolement d'une capacité à terme de 10.000 lits, pour beaucoup confectionnés à partir de boîtes en cartons.

La réquisition a outré certains hôtels, qui

font déjà face à des lourdes pertes financières en Inde et des nombreuses restrictions de déplacement qui perdurent.

"Ça a été un choc pour nous car personne ne nous en a parlé, nous avons découvert cela par la presse", raconte à l'AFP Gresh Bindra, un gérant du Suryaa.

Des propriétaires d'hôtels, dont ceux du Suryaa, ont saisi la justice. Ils arguaient que beaucoup de leurs employés ont plus de 50 ans et sont donc à risque, et que leur personnel n'a aucune formation pour prodiguer des soins ou gérer des déchets bio-médicaux.

Le tribunal ne leur a donné que partiellement raison: plutôt que de servir d'hôtels de campagne, les hôtels ne seront que de centres d'accueil pour les malades les moins graves.

"C'est comme si vous vous endormiez dans un hôtel et le lendemain matin vous vous réveillez et on vous annonce que votre hôtel est devenu un hôpital", s'étonne Gresh Bindra. "Nous sommes dans l'hôtellerie, pas dans la santé."

Nouvelle génération de programmes d'appui pour la relance des TPME industrielles

Le ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie verte et numérique lance, à travers l'Agence Maroc PME, une nouvelle génération de programmes d'appui pour la relance des TPME industrielles visant à donner une forte impulsion à leur croissance et compétitivité.

Les programmes d'accompagnement actuels ont été reconfigurés en deux nouveaux programmes avec des taux d'appui plus intéressants et des conditions d'accès et de paiements simplifiées. Il s'agit, en l'occurrence du :

- **Programme ISTITMAR** qui porte sur l'appui à l'investissement des TPME industrielles, pouvant aller jusqu'à 30% du programme d'investissement. Les projets réalisés au niveau des provinces et préfectures situées en dehors de l'axe atlantique Tanger-Casablanca peuvent bénéficier d'un appui additionnel de 5%.

- **Programme MOWAKABA** qui prévoit une prise en charge des coûts d'assistance technique et conseil au profit des TPME industrielles pouvant aller jusqu'à 80% pour les PME (au lieu de 70% actuellement) et 90% pour les TPE. Le plafond d'appui aux projets de créativité et codéveloppement des TPE est passé pour sa part à 2 MDH au lieu de 1 MDH auparavant.

Par ailleurs, deux nouveaux programmes d'appui ont été mis en place, à savoir :

- **Le Programme TATWIR**, qui offre un appui sur mesure comprenant à la fois l'appui à l'investissement et l'assistance technique et conseil, et ce au profit des TPME industrielles investissant dans les secteurs porteurs notamment ceux de croissance verte, d'innovation industrielle et d'industrie 4.0. Le programme appuie également l'accélération des PME à fort potentiel de croissance ainsi que les projets d'investissement concernant les produits non industrialisés actuellement au Maroc permettant ainsi d'encourager la production industrielle locale.

- **Le Programme NAWAT** qui porte sur l'accompagnement en termes de conseil, expertise et assistance technique, au profit des TPE, auto-entrepreneurs et porteurs de projets ayant des projets d'investissement ne dépassant pas les 3 MDH. L'accompagnement couvre aussi bien la phase pré-investissement, à travers l'appui à l'élaboration des Business plans, que la phase post-investissement, à travers l'accompagnement par des experts et conseillers techniques pour le développement des compétences métiers, managériales et entrepreneuriales. En outre, ce programme offre une mise en réseau de sa cible pour le partage d'expériences nécessaires à la réussite des projets.

Au suivant !

Après les médocs, le Conseil de la concurrence jorgne du côté des carburants



Le Conseil de la concurrence se penchera dans les trois prochaines semaines sur la saisine contentieuse en rapport avec le marché sensible des carburants au Maroc. Un dossier très attendu par l'opinion publique qui pourrait s'annoncer explosif, si l'on en croit les dernières indiscretions autour de ce sujet.

Après son diagnostic sans concession de la situation du marché du médicament au Maroc qui a révélé l'existence de plusieurs dysfonctionnements, l'instance dirigée par Driss Guerraoui a cette fois-ci décidé de s'attaquer à l'épiqueux et brûlant dossier des hydrocarbures au cœur d'une enquête lancée en 2016 dans l'objectif de déceler d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans le marché des carburants liquides.

Dans une note d'information rendue publique récemment, le Conseil a, ainsi, annoncé la tenue d'une « séance consacrée à l'examen de la saisine enregistrée sous le numéro 112/S/16 relative à l'existence d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans le marché des carburants ». Ce, en application des dispositions des articles 30 et 33 de la loi 104.12 relative à la liberté des prix et concurrence, précise la même source.

Selon cette institution constitutionnelle indépendante, réactivée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 17 novembre 2018, la date de la tenue de la séance consacrée à l'examen de la saisine concernant les carburants liquides a été fixée

au mardi 21 juillet 2020 à 9 heures à son siège à Rabat.

Le Conseil, qui a un pouvoir décisionnel en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et de contrôle des opérations de concentration économique, telles que définies dans la loi relative à la liberté des prix et de la concurrence, s'apprete ainsi à livrer son verdict après quatre ans d'une enquête qui se veut fouillée. Soit autant d'années après la plainte conjointe du Syndicat national des professionnels du transport et de la Fédération démocratique du travail (CDT) faisant état d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles, au lendemain de la libéralisation des prix intervenue en décembre 2015.

L'occasion pour l'opinion pu-

blique d'en savoir un peu plus sur le fameux cartel de distributeurs de carburant qui serait soupçonné de pratiques anticonstitutionnelles.

Selon certaines indiscretions proches du dossier, 10 opérateurs de carburants dont Afrika Gaz, Total, Vivo Energy (Shell) représentant 60% des parts de marché seraient sur le banc des accusés.

A en croire notre confrère L'Economiste, ces distributeurs dont ceux affiliés au Groupement des pétroliers au Maroc (GPM) seraient accusés de « l'existence d'une décision d'association d'entreprises et de pratiques concertées ainsi que de la collecte, l'échange et la diffusion d'informations commerciales sensibles ».

Par ailleurs, on apprend sur le même sujet que l'organisation professionnelle pourrait écopier d'une sanction de 4 millions de dirhams. Si cela venait à être confirmé, le Conseil infligerait ainsi la sanction maximum autorisée par la législation.

A propos de l'enquête, rappelés qu'elle avait permis d'établir 9 griefs qui donneront lieu à une suspicion d'entente laissant apparaître des actions concertées et collusions anticoncurrentielles. Ce qui avait amené le Conseil à les transmettre aux 10 distributeurs de carburant concernés par ces accusations.

Soulignons également que cette histoire des carburants avait fait l'objet d'un rapport parlementaire en mai 2018 qui s'était interrogé sur les prix pratiqués sur le

marché. Selon les conclusions de ce document, les marges engrangées par les distributeurs avaient atteint 17 milliards de dirhams de plus que celles encaissées avant la libéralisation. La mission parlementaire conclura que les consommateurs n'ont pas été les gagnants de cette libéralisation.

Comme il le rappelle dans ses textes, « le Conseil de la concurrence est chargé, dans le cadre de l'organisation d'une concurrence libre et loyale, d'assurer la transparence et l'équité dans les relations économiques, notamment à travers l'analyse et la régulation de la concurrence sur les marchés, le contrôle des pratiques anticoncurrentielles, des pratiques commerciales déloyales et des opérations de concentration économique et de monopole ».

Sur son site Internet, on peut aussi lire que la loi n° 20-13 du 30 juin 2014 a élargi et renforcé ses attributions lui conférant de larges pouvoirs décisionnel, consultatif, et d'auto-saisine visant l'amélioration du fonctionnement concurrentiel des marchés.

Soulignons que l'objectif du Conseil « est de faire de la concurrence libre et loyale un levier majeur de la création de la richesse, la promotion de l'emploi, la sécurisation de l'approvisionnement du marché intérieur, la protection du consommateur et de son pouvoir d'achat, la compétitivité des entreprises et des territoires et de l'attractivité de l'économie nationale ».

Alain Bouthy



Le régulateur se prononcera en juillet sur la saisine relative à d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles

L'OMT et la BERD accompagneront la reprise touristique au Maroc

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT), basée à Madrid, et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) s'associent pour soutenir et stimuler la reprise touristique dans plusieurs pays, dont le Maroc.

La propagation rapide du coronavirus a eu un impact massif sur de nombreux secteurs de l'économie mondiale, le tourisme étant parmi les plus touchés, souligne un communiqué de l'OMT, précisant que la BERD et l'institution onusienne unissent leurs forces pour relancer le secteur du tourisme dans des pays partenaires comme le Maroc.

L'intervention immédiate a été conçue en fonction des trois piliers du Programme d'assistance technique pour la relance du tourisme de l'OMT.

Il comprend des mesures pour atténuer l'impact du Covid-19, des plans de relance avec des incitations pour relancer le secteur du tourisme, des protocoles pour assurer l'hygiène et la sécurité accrues des touristes et des employés, la commercialisation de mesures qui peuvent stimuler la demande touristique, le renforcement des capacités des responsables du tourisme et la formation des entreprises du secteur touristique pour l'adoption des nouveaux protocoles.

Ce programme inclut également la préservation du capital humain et le renforcement de l'inclusion, précise l'OMT.

Outre le Maroc, les pays bénéficiaires de ce plan de relance du tourisme sont l'Albanie, l'Arménie, la Croatie, l'Égypte, la Géorgie, la Grèce, la Jordanie, le Liban, le Monténégro, la Tunisie, la Turquie et l'Ouzbékistan.

Les recettes fiscales spontanées progressent de 5% en 2019

Les recettes fiscales spontanées se sont établies à 148,19 milliards de dirhams (MMDH) en 2019, marquant une hausse de 5% par rapport à l'année précédente, selon la Direction générale des impôts (DGI).

Cette performance est attribuable aux efforts continus de la DGI en matière de facilitation, de sensibilisation et de dématérialisation des procédures, précise la DGI dans son dernier rapport d'activité annuel, notant que l'année 2019 a connu 230.734 nouvelles adhésions à ses téléservices. Et d'ajouter que 86% de la recette brute globale (hors Taxe spéciale annuelle sur les véhicules) recouvrée par la DGI a été télé-payée, soit 129,97 MMDH, correspondant à près de 7,8 millions d'opérations.

La TSAV a généré une recette de l'ordre de 3,40 MMDH, en accroissement de 7% par rap-

port à l'exercice 2018, fait savoir le rapport, expliquant que cette recette a été réalisée à hauteur de 93,4% via le réseau des partenaires contre 92,4% en 2018, ramenant, ainsi, les réalisations au niveau des guichets de l'administration à 6,3% contre 8% en 2018.

Par ailleurs, les recettes fiscales additionnelles, résultant des opérations de contrôle sur place et sur pièces effectuées et donnant lieu à un recouvrement à l'amiable et/ou suite à une action de recouvrement forcé, s'élèvent à 14,27 MMDH au titre de l'exercice 2019 et représentent 8,7% de la recette globale contre 11,2% en 2018, fait remarquer le rapport.

Les recettes additionnelles de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu concentrent 64% de la recette additionnelle globale, selon la même source.

Le digital, un levier de croissance pour le secteur de l'immobilier

La digitalisation est devenue, plus que jamais, un levier indispensable de développement du secteur de l'immobilier, tant au niveau de la commercialisation que de l'allègement du processus de la vente, ont souligné vendredi les participants à un webinaire sous le thème "Digitalisation de l'immobilier".

Si la pandémie de Covid-19 a provoqué la fermeture des showrooms et l'arrêt des études notariales, entraînant une chute des transactions immobilières de -91% sur les mois d'avril et mai 2020, un engouement sans précédent pour la prospection

des biens faisant appel au digital est néanmoins constaté après cette période, ont observé d'emblée les participants à ce webinaire organisé par Injaz Solutions en partenariat avec CIH Bank.

Jawad Ziyat, président de Injaz Solutions, a mis en relief le poids devenu de plus en plus important du digital dans le processus de commercialisation de l'immobilier, faisant remarquer qu'aujourd'hui, une vente immobilière sur deux est issue d'une campagne réalisée sur le digital, à savoir les réseaux sociaux et les sites spécialisés, rapporte la MAP.

Le digital peut s'avérer plus efficace pour ce secteur incontestablement compétitif. C'est un moyen très puissant pour générer aussi des trafics et qui s'impose encore plus dans la période post-Covid, a souligné M. Ziyat.

Pour sa part, Kevin Gormand, directeur général de Mubawab, a fait savoir que selon une étude réalisée sur un groupe de 2.000 personnes, 80% d'entre elles ont affirmé être intéressées par l'organisation de rendez-vous et visites en mode virtuel, au moment où 27% ont affiché leur disposition à procéder à une réservation à distance.

De l'avis de M. Gormand, le digital sera capable d'apporter un changement au secteur de l'immobilier, à travers la mise à disposition de contenus plus riches et plus pratiques.

S'agissant des enjeux inhérents à la digitalisation des processus de finalisation de la vente, Driss Benouna, directeur général adjoint de CIH Bank, a mis en avant les avantages de la blockchain qui demeure, a-t-il dit, l'une des solutions qui peut interfacer les dispositifs informatiques des différents intervenants concernés par ces processus (banques, notaires, fisc...).

M. Benouna a fait remarquer que malgré l'automatisation jusqu'à présent de plusieurs procédures immobilières, la transaction ne l'est encore pas, appelant à adapter le volet juridique aux avancées technologiques et à généraliser la signature électronique à l'ensemble des processus immobiliers. C'est dans cette même veine que Mohamed Belmaachi, directeur du Pôle gestion de l'épargne à la CDG, a appelé à un renforcement juridique des transactions relevant de l'écosystème immobilier, faisant observer que "les intervenants, chacun dans son coin, mènent leur automatisation".

M. Belmaachi qui a aussi mis en avant les efforts déployés par la CDG pour digitaliser ses différents processus, a souligné la nécessité d'agir ensemble et de faire en sorte que toutes ces actions d'automatisation puissent aboutir à une digitalisation de bout en bout de l'ensemble de la chaîne de valeur.

L'importance de l'action commune a été également mise en



exergue par Younes Ouahid, DSI de l'Agence nationale de la Conservation foncière, du cadastre et de la cartographie, qui s'est également arrêté sur les grandes étapes du chantier de numérisation de l'Agence, dont le lancement de services digitaux au profit des notaires qui comprennent, entre autres, le paiement en ligne des différents montants dus.

M. Ouahid a recommandé d'actualiser les textes juridiques en fonction des progrès technologiques et d'œuvrer de manière collaborative pour le bénéfice du citoyen.

En ce sens, Essaid Boujida, notaire, a jeté la lumière sur les divers services garantis par la plateforme Tawtik du Conseil national de l'ordre des notaires du Maroc, la qualifiant d'"acquis considérable" pour la profession.

M. Boujida a préconisé toutefois davantage d'interconnexion entre les différents dispositifs mis en place par les acteurs de la chaîne de vente immobilière, le but étant d'"arriver à une plateforme commune". Il a proposé, à cet effet, de s'inspirer des initiatives menées sous d'autres cieux.



La pandémie a entraîné une chute des transactions de -91% sur les mois d'avril et mai

L'ADD et Maroc Numeric Cluster se donnent la main

L'Agence de développement du digital (ADD) et l'Association Maroc Numeric Cluster (MNC) ont conclu récemment une convention-cadre de partenariat en matière de développement de l'innovation digitale, de promotion des services numériques, d'accompagnement et de formation aux métiers innovants.

Signée par Mohammed Drissi Melyani, directeur général de l'ADD et Mehdi Kettani, président du Conseil d'administration de Maroc Numeric Cluster, cette convention a pour principal objectif de soutenir les projets innovants via le lancement d'appels à projets et le développement du partenariat international, de promouvoir l'innovation digitale (événements, networking), ainsi que la

réalisation d'études autour de la dynamique de l'innovation digitale dans le Royaume (usages digitaux, écosystème, etc), indiquent les deux parties dans un communiqué conjoint.

Les deux entités s'engagent à mutualiser leurs efforts autour de 7 axes de coopération relatifs à la promotion de projets de plateformes de R&D et d'industrialisation digitale, la formation et l'accompagnement dans le digital, l'intelligence artificielle (IA) et la valorisation des données, l'industrie 4.0, l'élaboration d'études digitales et à l'organisation d'événements, d'actions de networking et de soutien aux projets innovants, précise la même source.

La MAP rapporte qu'à travers la conclu-

sion de ce partenariat, l'ADD et MNC confirment leurs volontés respectives de contribuer au développement de l'écosystème digital en assurant son émergence aussi bien au niveau national qu'international, et faire du capital humain et les nouveaux métiers digitaux un enjeu commun à relever, relève le communiqué, ajoutant que la cérémonie de signature de cette convention s'est déroulée en visioconférence en raison des mesures de protection liées à l'état d'urgence sanitaire.

L'ADD est un établissement public stratégique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui a pour mission principale de mettre en œuvre la stratégie de l'Etat en matière de développement du digi-

tal et de promouvoir la diffusion des outils numériques et le développement de leur usage auprès des citoyens.

L'association MNC est une structure à gouvernance mixte public/privé créée en 2010 grâce au soutien du ministère de l'Industrie. Elle regroupe plusieurs acteurs: Etat, grandes entreprises, PME, start-up, opérateurs de l'enseignement et de la recherche et organismes d'aide et de financement. Le cluster a pour objectif principal de faire émerger des projets innovants et à forte valeur ajoutée dans des niches d'excellence comme la transformation digitale, l'intelligence artificielle, l'industrie 4.0, Smart territoire, Smart education, etc.

Remise des prix aux lauréats d'un concours pour jeunes talents

La Direction régionale du département de la jeunesse et des sports à Drâa-Tafilalet a organisé vendredi à Errachidia une cérémonie de remise des prix à certains des lauréats d'un concours régional à distance qui avait pour objectif de révéler les talents des jeunes de la région dans les différents domaines. Cette cérémonie a été marquée aussi par l'octroi de certificats de mérite au profit de plusieurs acteurs de la société civile, formateurs, experts et représentants des médias qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette initiative.

Organisé sous le thème "restes chez toi et partage avec nous tes idées", ce concours portait sur les domaines notamment du théâtre, de l'art plastique, de la musique, de la poésie, de la nouvelle et de la production de spots de sensibilisation.

Les sujets traités par les œuvres en lice devaient être liés à la pandémie du nouveau Coronavirus (Covid-19). Un

concours de commentateurs de matchs de football a été organisé également. Par ailleurs, la Direction régionale du département de la jeunesse et des sports à Drâa-Tafilalet a organisé, en coordination avec des organisations de la société civile, les Maisons des jeunes et des médias locaux, des conférences, des ateliers et des expositions à distance. Ces activités étaient diffusées et publiées sur la page Facebook de la Direction régionale.

Ces concours et activités ont été initiés dans le cadre de la mise en œuvre des mesures préventives visant à endiguer la propagation du nouveau Coronavirus.

Le directeur régional de la Jeunesse et des sports à Drâa-Tafilalet, Abdellaziz Baaziz, a indiqué que cette série d'activités culturelles et éducatives, de conférences et de rencontres, organisées durant la période de confinement sanitaire, avaient pour objectif de contribuer à l'animation de la vie cul-

turelle au niveau régional. Ces initiatives ambitionnent aussi de renforcer les liens, même si cela se fait à distance, entre le grand public, notamment les jeunes, et les acteurs de la vie culturelle, sportive et sociale dans la région de Drâa-Tafilalet, a-t-il ajouté dans une déclaration à la MAP. Il a rappelé que ces activités et concours à distance ont été organisés sur deux phases durant la période de confinement, faisant savoir qu'une troisième phase va démarrer durant le mois de juillet prochain à travers aussi des activités, des concours et des rencontres à distance. Saïd Ouacha, membre du jury, a souligné la participation distinguée des jeunes des cinq provinces de la région aux différentes catégories de ce concours, dont celles des arts plastiques, de la vidéo, de la poésie et des commentateurs de matchs de football. Il a indiqué que deux gagnants ont été désignés dans chaque catégorie, à travers un prix du jury, accordé suivant

des critères définis, et un autre octroyé sur la base du nombre des "likes" accordés aux participants et leurs travaux par les visiteurs de la page Facebook de la Direction régionale du département de la jeunesse et des sports à Drâa-Tafilalet.

Aya Hajji, lauréate du prix du jury du concours dans la catégorie "spot de sensibilisation", s'est félicitée de cette initiative qui braque les projecteurs sur les talents des jeunes de la région dans les différents domaines. "Cette victoire constitue pour moi une source de motivation pour développer mes compétences dans ce domaine", a-t-elle relevé.

Ali Baali, lauréat du prix du jury, catégorie "poème pour enfants", a remercié les organisateurs de cette initiative qui a offert l'occasion aux jeunes de la région de Drâa-Tafilalet de faire étalage de leurs talents et compétences dans plusieurs domaines culturels, littéraires et artistiques.



Une édition hybride pour le Festival international du film de Toronto



La 45^{ème} édition du festival international du film de Toronto se tiendra du 10 au 19 septembre sous forme hybride, avec à l'affiche une programmation de 50 long-métrages, cinq court-métrages et une conférence virtuelle sur l'industrie cinématographique. En optant pour une présence à la fois physique et numérique des participants, les organisateurs de ce plus grand festival du cinéma en Amérique du Nord espèrent donner un signal d'espoir «à Toronto, aux cinéastes et à l'industrie internationale du cinéma», frappés de plein fouet par les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Des projections seront proposées en personne et en ligne, tout comme des expériences extérieures, des conférences de presse et des séances de questions-réponses avec des acteurs et des cinéastes, ont annoncé les organisateurs qui ne tablent pas

sur une présence massive des stars et vedettes du septième art, en raison des restrictions sur les rassemblements et les voyages toujours en vigueur. Les films annoncés doivent être présentés au cours des cinq premiers jours du festival, lors de projections en personne, dans le respect des directives des autorités sanitaires, notamment la distanciation physique, afin d'éviter la propagation du virus. «Les films à l'affiche incluent 'Bruised', le premier signé par Halle Berry; 'Ammonite' de Francis Lee, avec Kate Winslet et Saoirse Ronan, et 'Concrete Cowboy' de Ricky Staub, avec Idris Elba, Jharrel Jerome et Lorraine Toussaint», ajoute-t-on. Les organisateurs du TIFF ont déclaré à la presse en début de semaine avoir été contraints de licencier 31 employés, soit 17% des employés participant à l'organisation et de revoir à la baisse leurs prévisions de recettes.

Premier blockbuster de l'été

“Tenet” finalement repoussé



La sortie du nouveau film de Christopher Nolan, “Tenet”, attendue pour accélérer le retour dans les salles après les fermetures liées au coronavirus, a finalement été de nouveau reportée, de juillet à août. Si les salles ont commencé à rouvrir dans plusieurs pays d'Europe et aux Etats-Unis, les réseaux comptaient fermement sur ce “blockbuster”, film à gros budget, pour attirer les spectateurs, parfois réticents à aller au cinéma alors qu'il n'existe encore ni traitement, ni vaccin contre le Covid-19. Mais après un premier report du 17 au 31 juillet, le studio Warner Bros a annoncé que la date prévue pour la sortie du film était désormais fixée au 12 août.

Le studio, filiale du groupe de télé-

communications AT&T, entend sortir le long métrage “quand les réseaux de salles et les autorités sanitaires estimeront que c'est le bon moment”, a indiqué une porte-parole de Warner Bros dans une déclaration transmise vendredi à l'AFP. “En cette période, nous devons être flexibles et nous ne considérons pas ceci comme une sortie traditionnelle”, a ajouté la porte-parole. Warner Bros a ainsi décidé de sortir le film un mercredi, alors que le jour des sorties aux Etats-Unis est traditionnellement le vendredi, “pour permettre au public de découvrir le film à sa convenance”.

Le studio prévoit aussi de permettre à “Tenet” de rester en salles “beaucoup plus longtemps” que

d'ordinaire, une stratégie “très différente” de la norme, a indiqué la porte-parole.

Film d'espionnage incorporant des éléments surnaturels, “Tenet” s'inscrit dans la lignée des films de Christopher Nolan, dont le cinéma spectaculaire et innovant en a fait l'un des réalisateurs les plus prisés au monde.

De “Memento” à “Dunkerque”, en passant par la trilogie “Dark Knight”, le metteur en scène a créé un univers à part, qui attire le public. Doté d'un budget colossal de 205 millions de dollars, selon plusieurs médias américains, “Tenet” a pour acteur principal John David Washington, le fils du comédien Denzel Washington.

Bouillon de culture

Serebrennikov

Le réalisateur et metteur en scène Kirill Serebrennikov, personnalité célébrée du milieu artistique russe, a été condamné vendredi à Moscou à une peine de trois ans de prison avec sursis pour détournements de fonds dans une affaire controversée. Ce dossier, qui a été ouvert il y a trois ans, a été considéré par les partisans du réalisateur comme une affaire politique mettant à l'épreuve de la liberté artistique en Russie.

“La réhabilitation de Serebrennikov est possible sans peine réelle” de privation de liberté, a estimé le juge Olessya Mendeleieva, qui l'a aussi condamné à une amende de 800.000 roubles (10.000 euros) et à trois années de mise à l'épreuve. Le parquet avait requis six ans de prison ferme contre l'artiste qui a toujours rejeté les charges retenues contre lui. A l'annonce du jugement, les centaines de ses partisans réunis devant le tribunal Mechtchanski de la capitale russe ont réagi par des applaudissements, ayant craint une lourde peine d'emprisonnement. “Un immense merci pour votre soutien et pour le fait que vous croyez en notre innocence”, a lancé Kirill Serebrennikov, 50 ans, à la sortie de l'audience, masque de protection noir sur le visage. “Respectez la distanciation sociale, ne vous contaminez pas les uns les autres ! Car il faut se battre pour la vérité”, a-t-il ajouté, devant la foule de ses soutiens et des journalistes.



Les Rolling Stones menacent d'ester en justice contre Trump



Le groupe de rock britannique Rolling Stones menace le président américain Donald Trump de le poursuivre en justice s'il continue d'utiliser une de leurs chansons, “You Can't Always Get What You Want” lors d'événements de sa campagne. Les rockeurs sont en lien avec l'organisme américain de protection des droits musicaux, BMI, qui a prévenu que tout futur usage d'une oeuvre des Rolling Stones lors de la campagne de Donald Trump violerait son accord de licence avec l'organisation. “La BMI a informé l'équipe de campagne de Trump au nom des Stones que l'utilisation non autorisée de leurs chansons constituerait une violation de son accord de licence”, indique un communiqué de presse publié par le site d'information Deadline, basé à Hollywood. L'article de Deadline a été retweeté par le compte Twitter officiel du légendaire groupe de rock.

“Si Donald Trump n'en tient pas compte et persiste, il serait alors poursuivi en justice pour avoir brisé l'embargo et avoir joué de la musique non autorisée”, est-il souligné dans ce communiqué.

Plusieurs artistes se sont opposés à l'utilisation de leur musique par Donald Trump. Le groupe de rock Queen s'était insurgé contre l'utilisation d'une des chansons les plus connues du répertoire rock — “We Are the Champions” — lors d'une apparition sur scène de Donald Trump à la convention républicaine en 2016.

Le groupe avait expliqué sur Twitter que leur tube avait été utilisé “contre leur volonté”. Adele, R.E.M, Neil Young... de nombreux artistes ou leurs héritiers ont eux aussi dénoncé l'usage de leurs oeuvres pendant les rassemblements républicains.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque chose
qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Le livre

À midi, la fièvre était à son sommet. Une sorte de toux viscérale secouait le corps du malade qui commença seulement à cracher du sang. Les ganglions avaient cessé d'enfler. Ils étaient toujours là, durs comme des écrous, vissés dans le creux des articulations, et Rieux jugea impossible de les ouvrir. Dans les intervalles de la fièvre et de la toux, Tarrou de loin en loin regardait encore ses amis. Mais, bientôt, ses yeux s'ouvrirent de moins en moins souvent, et la lumière qui venait alors éclairer sa face dévastée se fit plus pâle à chaque fois. L'orage qui secouait ce corps de soubresauts convulsifs l'illuminait d'éclairs de plus en plus rares et Tarrou dérivait lentement au fond de cette tempête. Rieux n'avait plus devant lui qu'un masque désormais inerte, où le sourire avait disparu. Cette forme humaine qui lui avait été si proche, percée maintenant de coups d'épée, brûlée par un mal surhumain, tordue par tous les vents haineux du ciel, s'immergeait à ses yeux dans les eaux de la peste et il ne pouvait rien contre ce naufrage. Il devait rester sur le rivage, les mains vides et le cœur tordu, sans armes et sans recours, une fois de plus, contre ce désastre. Et à la fin, ce furent bien les larmes de l'impuissance qui empêchèrent Rieux de voir Tarrou se tourner brusquement contre le mur, et expirer dans une plainte creuse, comme si, quelque part en lui, une corde essentielle s'était rompue.

La nuit qui suivit ne fut pas celle de la lutte, mais celle du silence. Dans cette chambre retranchée du monde, au-dessus de ce corps mort maintenant habillé, Rieux sentit planer le calme surprenant qui, bien des nuits auparavant, sur les terrasses au-dessus de la peste, avait suivi l'attaque des portes. Déjà, à cette époque, il avait pensé à ce silence qui s'élevait des lits où il avait laissé mourir des hommes. C'était partout la même pause, le même intervalle solennel, toujours le même apaisement qui suivait les combats, c'était le silence de la défaite.

Mais pour celui qui enveloppait maintenant son ami, il était si compact, il s'accordait si étroitement au silence des rues et de la ville libérée de la peste, que Rieux sentait bien qu'il s'agissait cette fois de la défaite définitive, celle qui termine les guerres et fait de la paix elle-même une souffrance sans guérison. Le docteur ne savait pas si, pour finir, Tarrou avait retrouvé la paix, mais, dans ce moment tout au moins, il croyait savoir qu'il n'y



aurait jamais plus de paix possible pour lui-même, pas plus qu'il n'y a d'armistice pour la mère amputée de son fils ou pour l'homme qui ensevelit son ami.

Au-dehors, c'était la même nuit froide, des étoiles gelées dans un ciel clair et glacé. Dans la chambre à demi obscure, on sentait le froid qui pesait aux vitres, la grande respiration blême d'une nuit polaire. Près du lit, Mme Rieux se tenait assise, dans son attitude familière, le côté droit éclairé par la lampe de chevet. Au centre de la pièce, loin de la lumière, Rieux attendait dans son fauteuil. La pensée de sa femme lui venait, mais il la rejetait chaque fois.

Au début de la nuit, les talons des passants avaient sonné clair dans la nuit froide.

– Tu t'es occupé de tout ? avait dit Mme Rieux.

– Oui, j'ai téléphoné.

Ils avaient alors repris leur veillée silencieuse. Mme Rieux regardait de temps en temps son fils. Quand il surprenait un de ces regards, il lui souriait. Les bruits familiers de la nuit s'étaient succédé dans la rue. Quoique l'autori-

sation ne fût pas encore accordée, bien des voitures circulaient à nouveau. Elles suçaient rapidement le pavé, disparaissaient et reparaissaient ensuite. Des voix, des appels, le silence revenu, le pas d'un cheval, deux tramways grinçant dans une courbe, des rumeurs imprécises, et à nouveau la respiration de la nuit.

– Bernard ?

– Oui.

– Tu n'es pas fatigué ?

– Non.

Il savait ce que sa mère pensait et qu'elle l'aimait, en ce moment. Mais il savait aussi que ce n'est pas grand-chose que d'aimer un être ou du moins qu'un amour n'est jamais assez fort pour trouver sa propre expression. Ainsi, sa mère et lui s'aimeraient toujours dans le silence. Et elle mourrait à son tour – ou lui – sans que, pendant toute leur vie, ils pussent aller plus loin dans l'aveu de leur tendresse. De la même façon, il avait vécu à côté de Tarrou et celui-ci était mort, ce soir, sans que leur amitié ait eu le temps d'être vraiment vécue. Tarrou avait perdu la partie, comme il disait. Mais

lui, Rieux, qu'avait-il gagné ? Il avait seulement gagné d'avoir connu la peste et de s'en souvenir, d'avoir connu l'amitié et de s'en souvenir, de connaître la tendresse et de devoir un jour s'en souvenir. Tout ce que l'homme pouvait gagner au jeu de la peste et de la vie, c'était la connaissance et la mémoire. Peut-être était-ce cela que Tarrou appelait gagner la partie !

De nouveau, une auto passa et Mme Rieux remua un peu sur sa chaise. Rieux lui sourit. Elle lui dit qu'elle n'était pas fatiguée et tout de suite après :

– Il faudra que tu ailles te reposer en montagne, là-bas.

– Bien sûr, maman.

Oui, il se reposerait là-bas. Pourquoi pas ? Ce serait aussi un prétexte à mémoire. Mais si c'était cela, gagner la partie, qu'il devait être dur de vivre seulement avec ce qu'on sait et ce dont on se souvient, et privé de ce qu'on espère. C'était ainsi sans doute qu'avait vécu Tarrou et il était conscient de ce qu'il y a de stérile dans une vie sans illusions. Il n'y a pas de paix sans espérance, et Tarrou qui refusait aux hommes le droit de condamner quiconque, qui savait pourtant que personne ne peut s'empêcher de condamner et que même les victimes se trouvaient être parfois des bourreaux, Tarrou avait vécu dans le déchirement et la contradiction, il n'avait jamais connu l'espérance. Était-ce pour cela qu'il avait voulu la sainteté et cherché la paix dans le service des hommes ? À la vérité, Rieux n'en savait rien et cela importait peu. Les seules images de Tarrou qu'il garderait seraient celles d'un homme qui prenait le volant de son auto à pleines mains pour le conduire ou celles de ce corps épais, étendu maintenant sans mouvement. Une chaleur de vie et une image de mort, c'était cela la connaissance.

Voilà pourquoi, sans doute, le docteur Rieux, au matin, reçut avec calme la nouvelle de la mort de sa femme. Il était dans son bureau. Sa mère était venue presque en courant lui apporter un télégramme, puis elle était sortie pour donner un pourboire au porteur. Quand elle revint, son fils tenait à la main le télégramme ouvert. Elle le regarda, mais il contemplait obstinément, par la fenêtre, un matin magnifique qui se levait sur le port.

– Bernard, dit Mme Rieux.

Le docteur l'examina d'un air distrait.

– Le télégramme ? demanda-t-elle.

– C'est cela, reconnut le docteur. Il y a huit jours.

Mme Rieux détourna la tête vers la fenêtre. Le docteur se taisait. Puis il dit à sa mère de ne pas pleurer, qu'il s'y attendait, mais que c'était quand même difficile. Simplement, il savait, disant cela, que sa souffrance était sans surprise. Depuis des mois et depuis deux jours, c'était la même douleur qui continuait.

(A suivre)



Dortmund confirme le départ d'Achraf Hakimi

L'international marocain devrait être transféré à l'Inter Milan

Le directeur sportif du Borussia Dortmund, Michael Zorc, a confirmé samedi le départ de l'international marocain Achraf Hakimi.

Le Real Madrid, où le jeune prodige marocain de 21 ans a été formé, "voulait monnayer le jeune talent, dont la cote a fortement augmenté, passant de 5 millions à 54 millions d'euros durant son séjour à Dortmund", a expliqué Zorc, cité par des médias locaux.

"Nous ne pouvons pas le garder", a-t-il regretté.

D'après le magazine spécialisé Kicker, l'international marocain, prêté par le Real au Borussia, pourrait être vendu par le club es-

pagnol à l'Inter Milan. Si ce transfert prendrait forme, il serait le deuxième joueur marocain à porter les couleurs intéressées après l'ex-capitaine du Onze national Houcine Kharja.

Selon les médias sportifs, les négociations entre l'Inter Milan et le Real Madrid sont sur les bons rails pour faire signer le jeune joueur. Certaines sources avancent que l'Inter a proposé au Real une offre de 40 millions d'euros, alors qu'Achraf Hakimi devrait percevoir un salaire annuel net de 5 millions d'euros.

Plusieurs équipes européennes suivent de près les prestations de l'international marocain qui a marqué 9 buts et donné 10 passes décisives cette saison en Bundesliga.

L'agent de Hakimi, Alejandro Camano, avait fait part du désir du joueur marocain de revenir au Real Madrid après deux ans de prêt au Borussia Dortmund.

"Hakimi devrait revenir au Real Madrid à la fin de cette saison. Il a une grande envie de le faire et nous sommes toujours en contact avec les dirigeants de l'équipe de la capitale espagnole", avait précisé Camano dans des déclarations à la radio Onda Cero.

Selon Camano, le seul objectif de Hakimi est de jouer et de participer aux matches pour poursuivre son évolution après deux saisons spectaculaires en Bundesliga, notant que des discussions sont engagées dans ce sens avec les dirigeants du club madrilène.

Stage de l'EN féminine

Les joueuses de la sélection nationale féminine devaient effectuer les tests médicaux relatifs au Covid-19 selon le protocole sanitaire mis en place par les autorités compétentes. Les joueuses de l'équipe nationale entameront les entraînements au Complexe Mohammed VI de football et ce jusqu'au 12 juillet 2020.

L'entraîneuse du Onze national, l'Américaine Kelly Ann Lindsey, a fait appel à vingt-cinq joueuses pour participer à ce stage qui sert de préparation aux prochaines échéances.

Ci-après la liste des joueuses convoquées:

Gardiennes de but : Assia Zouhair (CAK), Iman Abdelhad (IRT), Khadija Ermichi et Hind Hasnaoui (ASFAR).

Joueuses de champ : Naïma Fadil (IRT), Zineb Redouani, Hanane Ait El Haj, Ghizlane Chebbak, Ibtissam Jraïdi, Sanaa Msoudy, Nouhaila Benzina, Nourimane Addy, Siham Boukhami, Fatima Tagnaout, Ghizlane Chhiri et Fatima Zahra Dahmous (ASFAR), Nezha Ait Baba et Chirine Knaïdil (CMLFF), Siham Bassir et Rania Salmi (CSA05), Noura Moudlani (CAK), Safaa Banouk (ANZA), Oumaima Tayar (ARAF), Fatima Zahra Akif (AJNL) et Soumia Hady (CFMF).



Les joueurs de l'OCS reprennent l'entraînement



Les joueurs de l'Olympique de Safi (OCS), section football, ont repris, samedi matin, les entraînements après plus de trois mois d'arrêt en raison de la pandémie du coronavirus (Covid-19).

La reprise a été marquée par une séance d'entraînement (footing) en pleine forêt Sidi Msahel (environ 10 km de Safi), qui a duré environ une heure, a indiqué à la MAP l'entraîneur des gardiens de but de l'OCS, Zouheir Afifi. Cette séance a été sous forme d'entraînements individuels de cinq joueurs conformément au protocole de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), sous la supervision de l'entraîneur adjoint et du préparateur physique de l'équipe, a-t-il souligné. Le début des entraînements s'est déroulé dans des condi-

tions normales étant donné que les joueurs s'entraînaient individuellement lors de la période du confinement, a-t-il relevé, faisant remarquer qu'aucun des joueurs ne semble avoir pris du poids.

En dépit de cela, le staff technique et médical procédera, par la suite, aux tests physiques des joueurs pour déterminer la condition physique de chaque d'entre eux, a-t-il fait savoir.

Les joueurs de l'équipe senior et le staff technique et administratif de l'Olympique de Safi ont subi jeudi dernier, des tests de dépistage du coronavirus (Covid-19) avant la reprise des entraînements.

Tous les tests de dépistage de la Covid-19 sont négatifs, indique le staff médical de l'équipe.

La FRMF a autorisé la reprise des entraînements des clubs du Championnat national D1 et D2 à partir du jeudi 25 juin en deux étapes.

La première phase sera consacrée aux entraînements individuels de cinq joueurs sur un demi-terrain pendant 10 jours, alors que la 2^e étape sera dédiée aux entraînements collectifs pendant 20 jours.

L'OCS occupe actuellement la 13^e position du Botola Pro D1 avec 21 points (03 victoires, 12 nuls et 04 défaites).

L'équipe, qui a signé en mars dernier avec l'entraîneur marocain Abdelhadi Sektioui, jusqu'à la fin de la saison 2021-2022, compte un match en retard contre le Raja de Casablanca comptant pour la 20^eme journée de la Botola Pro D1.

Prodige, racisme et corona

La Bundesliga en cinq images fortes



Marquée par le 8e succès consécutif du Bayern Munich, la Bundesliga 2019-2020 entrera dans l'Histoire comme celle de la crise du nouveau coronavirus, et des messages des grands clubs contre le racisme, après la mort de George Floyd aux Etats-Unis.

Cinq moments forts d'une saison exceptionnelle:

Le 2 novembre, le Bayern Munich, déjà mal en point, est humilié 5-1 sur la pelouse de Francfort. Le "Rekordmeister" n'avait plus encaissé 5 buts en Bundesliga depuis plus de 10 ans. Les cadres du vestiaire ont lâché l'entraîneur Niko Kovac, qui est limogé le lendemain. Une nouvelle fois, le Bayern s'offre une crise automnale.

Et une nouvelle fois, le rebond est spectaculaire. Le nouvel entraîneur, Hansi Flick, fait merveille. Munich est champion, jouera le 4 juillet la finale de la coupe, et fait partie des favoris pour la Ligue des champions en août.

Rival du Bayern dans les années 1970, Mönchengladbach n'est plus qu'une puissance moyenne du foot allemand depuis des

décennies. Mais les "Poulains" réussissent un début de saison tonitruant, s'installant à la première place du classement dès la 7e journée. Ils y restent jusqu'à début décembre (14e journée), pendant près de deux mois.

L'artisan de cette saison exceptionnelle est l'entraîneur Marco Rose, qui a mis en place un duo d'attaquants français redoutable: l'expérimenté Alassane Pléa (27 ans) et le "rookie" Marcus Thuram - fils de Lilian Thuram - qui a été à 22 ans l'une des révélations de la saison en Allemagne. Ils ont marqué dix buts chacun.

Le Borussia est récompensé en décrochant in extremis la quatrième place, synonyme de qualification pour la Ligue des champions.

Début janvier, le prodige norvégien de 19 ans Erling Braut Haaland débarque à Dortmund, en provenance du RB Salzbourg.

Pour ses deux premières entrées en jeu comme joker, il réussit un triplé et un doublé! Aucun joueur avant lui n'avait marqué cinq buts pour ses deux premiers matches en Bundesliga. Encore moins en 59 minutes, soit un but toutes les 12 minutes.

Depuis, il a gardé le rythme: 16 réalisations en 18 matches, toutes compétitions confondues.

Il a par ailleurs ébloui l'Europe en Ligue des champions, marquant 10 buts avec Salzbourg puis Dortmund. Il est entre autres le premier joueur de moins de vingt ans à avoir marqué lors de ses cinq premiers matches de C1, et le troisième plus jeune auteur d'un triplé dans la compétition.

Le 11 mars, Mönchengladbach reçoit Cologne dans un match en retard. C'est le premier match à huis clos en 57 ans d'histoire de la Bundesliga. Mais c'est aussi le dernier avant l'interruption totale du football, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, pour cause d'épidémie de nouveau coronavirus.

L'Allemagne va ensuite réussir l'exploit d'être la première ligue majeure à reprendre, dès le 16 mai, sans spectateurs et en respectant un protocole sanitaire d'une extrême rigueur.

Malgré les oppositions et les craintes des médecins, "l'opération re-start" est un succès. Grâce à l'organisation quasi-militaire de la Ligue allemande (DFL), et à la discipline

des clubs, des joueurs et des fans, qui restent sagement devant leurs téléviseurs et renoncent à tout rassemblement.

Aux Etats-Unis et dans le monde, des centaines de milliers de manifestants dénoncent le racisme et la violence policière après la mort de George Floyd, un Afro-Américain tué par la police à Minneapolis.

Les 30 et 31 mai, des footballeurs noirs d'Allemagne sont les premiers sportifs à manifester publiquement leur soutien. D'abord individuellement, avec des t-shirts ou des brassards "Black Lives Matter". Ou en posant un genou à terre pour célébrer un but, comme le fait spectaculairement Marcus Thuram (Mönchengladbach) le 31 mai.

Une semaine plus tard, les grands clubs suivent. Les joueurs du Bayern portent un brassard "Black Lives Matter", ceux de Dortmund et du Hertha Berlin posent ensemble genou à terre avant leur match. D'autres clubs diffusent des vidéos anti-racistes.

Quelques jours plus tard, le Borussia Mönchengladbach se dit "sidéré" par l'avalanche de commentaires haineux qui déferlent sur son site et ses réseaux sociaux, suite à ses messages de tolérance.

Marseillais à vie, Payet baisse son salaire et montre l'exemple



Pour devenir "Marseillais à vie", Dimitri Payet a choisi de baisser nettement son salaire pour prolonger à l'OM jusqu'en 2024 et y préparer sa reconversion, un signe fort de "stabilité", selon son président, Jacques-Henri Eyraud.

Derrière deux maillots floqués, l'un "Payet" l'autre "Marseillais à vie", les trois patrons ont joué un coup inattendu, à l'heure où leur club doit surmonter, comme d'autres, la crise économique due à la pandémie, et préparer la prochaine Ligue des champions avec des dettes.

Le patron sur le terrain, Payet (33 ans), pro-

longe de deux saisons et va diminuer son salaire.

Le patron du club, Eyraud, a donné les détails, à la demande du N.10 qui voulait "jouer cartes sur table". Payet va "diviser son salaire par deux pour 2020-2021 et de 30% pour 2021-2022", a précisé "JHE".

Ses émoluments actuels sont estimées à près de 500.000 euros bruts mensuels.

Sur les deux années de plus de son contrat, de 2022 à 2024, Payet a ensuite accepté "que son salaire de base soit réduit de 40 à 60% et a renoncé à ses primes de qualification européenne", a ajouté

le dirigeant.

Enfin son salaire des deux dernières saisons sera indexé au nombre de matches disputés.

"Ces deux ans-là seront au mérite, ce sera à moi d'aller les chercher", a insisté le joueur.

Le troisième patron de l'OM - en attendant l'arrivée du "Head of football - le coach André Villas-Boas a lui aussi salué "un effort considérable, très humain", rappelant qu'un des fils de Payet venait d'intégrer un sport-études de l'OM.

"Je le fais parce que le club en a besoin, il doit faire des économies", a ajouté Payet, expliquant que "l'idée a commencé à germer dans ma tête quand le club a parlé de la +Phase 2+ du projet Eyraud/McCourt. Il faut que les joueurs fassent des efforts, qui mieux que moi pour montrer l'exemple?"

De son côté, cet engagement longue durée "me permet de me projeter, de rester ici à Marseille où je suis chez moi", a enchaîné "Dim", expliquant qu'il n'avait pas encore pensé quel type de poste il envisageait.

"J'aime le club et je suis prêt à faire ce qu'il faut pour l'aider à grandir", a expliqué Payet.

"Le club est venu me chercher il y a un certain nombre d'années quand j'en avais besoin, ils ont fait ce qu'il fallait pour me faire revenir. Ce que le club m'a donné, j'ai envie de lui rendre", a-t-il ajouté.

Passé une première fois à l'OM (2013-2015), "Dim" est revenu sur la Canebière au mercato d'hiver 2017, où il était la grosse recrue du projet

McCourt: 30 millions d'euros pour le rapatrier de West Ham (Angleterre).

Titillé en conférence de presse sur le fait qu'il avait refusé de baisser son salaire pendant la pandémie, Payet est revenu sur cet épisode.

"J'ai trois entreprises, j'en ai fermé une, il y en a une deuxième que j'essaie de sauver, mais c'est compliqué", dit-il pour expliquer qu'il avait alors besoin de cet argent.

Ces "deux mois de salaire auraient aidé le club, mais je voulais faire quelque chose de plus concret, de symbolique. Cela a plus d'impact", a-t-il insisté.

Quant aux critiques sur son attitude à l'époque, "elles me passent au-dessus", a-t-il répondu.

Cette annonce surprise, bonne sur le plan sportif, Payet ayant été le meilleur olympien de la saison tronquée par le Covid-19, permet aussi à Eyraud de parler long terme au lendemain de la folle journée agitée par l'annonce d'une offre de rachat à 300 millions d'euros, un projet porté par le Toulonnais du rugby Mourad Boujdjellal.

"Ce qui nous intéresse est la stabilité, la vision", a lancé "JHE" en présentant la prolongation de Payet avec baisse de salaire comme "un événement qui s'inscrit dans le droit fil" de cette volonté.

A propos de durée, en 2024, Payet aura 37 ans. "Le temps n'est pas mon ami", a-t-il admis, mais à l'été 2019 des doutes avaient déjà été émis sur le fait de "revenir à gauche à 32 ans, et je pense que vous avez la réponse", a conclu dans un sourire le "Marseillais à vie".

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

CAMBR-IOLAGE	PRODR-OME	BLINDÉ	CUBE EN BOSNIE	SOMBRE	AIDE	DRAME NIPPON	INTERM-ÉDIAIRE
				MONTAGNE		PLAT	
				VOYELLES		LETTRES DE KEMAL	
FOURGON				BAUDET		DÉPEND-EN AUTO	
FELI ROUGE			FEMELLE DU SANGLIER	STUPÉF- IANT		ANT SYMBOLE DE L'OR	
				PARTIE DU COSMOS	NON LESSIVÉ		DÉSEMP-ARÉE
ZÉRO					ESPIÈG- LERIE	MORCEAU D'IVOIRE	MORCEAU D'ADN ROMAINS
PREMIÈRE VERTÈBRE CERVICALE		BIEN STABLE					PILE
				ANCIEN		CONFIS- QUÉ	
VASE				ARTICLE ESPAGNOL		EN STAGE	EN OCTOBRE
VIEUX PLIS				ÂGES		CAUTION	
							VIEILLE CITÉ
							VOYELLES
MÉTAL PRÉCIEUX		EN TÊTE		CALCIUM		GRECQUE	
DÉTÉR- IORÉ				MUSES			
ROUBL- ARD					FORME D'ÊTRE		FIN D'ANNÉE

Solution mots flechés d'hier

OPPOSE À MALIN	ÉCOSSE	E	ENVELO- PPEE VOYELLES	E	OUTIL	NOTE EN CRUE	F	ABUSIV- ÉMENT VOYELLES	PARESS- E	C	AVANCE EN LIQUIDE
B	E	N	I	N	REPAS DU GUERRIER	R	A	T	I	O	N
VIEUX CONSER- VATEUR	G	R	I	G	O	U	DÉMOLIT RÉINSÉR- ÉES	T	R	A	S
P	R	O	P	A	I	L	EN PROSE	R	O	S	G
EXPERT BOIS D'UR	E	B	E	N	E	E	EN S'OPPOSANT À LA MODE	E	P	E	E
OPPOSE À BRÛL	N	E	T	L	I	A	ATTACHA LITHIUM	F	L	E	S
N	E	E	R	L	A	N	D	A	I	S	E
HOLLAN- DAISE	BAIN DE VAPEUR	MÉLODIE VOYELLES	A	I	R	PÉLIT D'ANNÉE	A	M	C	R	
P	S	O	N	G	C	E	A	P	O	C	H
POSSÉSIF	A	I	G	R	I	T	SECRET ADVERBE	T	U	N	
AMER	A	I	G	R	I	T	LETTRÉS DE MARIJA	N			
ÉMISSION ENFANTIN- È	U	E	E	E	E	S	PRÊCHE PRONOM	S	E	R	M
E	N	Û	R	E	S	I	E	R	U	E	
SINGE- ARAIGNÉE	A	T	E	L	E	S	T	A	F	F	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

o.j.d. MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTELEMENT

- 1- Commun
- 2- De ville - Avant les autres
- 3- Personnel - Vénéré
- 4- Laes - Indien
- 5- Plus neuves - Petits cubes
- 6- Eau de France - Champion
- 7- Fameux espion - Médication
- 8- Sainte ridicule
- 9- Jambière grecque - Coutumes
- 10- Saison - Charmé

VERTICALEMENT

- 1- Délire de revendication
- 2- Vases - Sacré
- 3- En débit - Colorée
- 4- Fatiguées - Club de France
- 5- Nid d'espions - Canal de chez nous
- 6- Mesure en or - Centrale marocaine
- 7- Rebut
- 8- Une qu'on sait encore pas faire... - L'Union
- 9- Tête de liste - Roi slave - Vieille cité
- 10- Crochet - Raisonnable

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Q	U	A	L	I	T	A	T	I	F
2	U	R	N	E		O	M	I	S	E
3	A	G	E	N	O	U	I	L	L	E
4	S	E		T	I	R		D	A	
5	I	R	E		E	N	T	E	N	D
6	D		M	R		E	R		D	E
7	E	V	I	E	R		O	U	E	D
8	L	A	N	G	U	E	U	R		A
9	I	N	C	A		T	E		P	I
10	T		E	L	U		S	I	O	N

Grilles de sudoku

Facile

5		2		8			3	6
	4		9		3	5		
			6					2
	8	5	4	6				
7		4				2		5
				7	1	4	6	
2					7			
		1	3		6		2	
3	7			5		1		4

Moyen

		2	9		6	4		
6	8	5		4			3	
	4							
		6		2				5
	1	3	7		8	2	4	
8				1	3			
							2	
	5			9		6	7	3
		8	3		2	5		

Difficile

	7	2				4	9	
				7	9			5
		1		2			3	7
6				5				2
4	2			3		8		
7			5	6				
	4	9				2	8	

Expert

3	4				8			
						7	1	
		2		6			5	
		5	7	8				4
	7						8	
9				2	1	5		
	6			7		9		
	2	4						
			8				6	1

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	1	9	2	8	7	4	5	6
5	4	2	6	9	3	8	1	7
8	6	7	5	4	1	3	9	2
9	3	1	4	2	5	6	7	8
7	2	6	8	1	9	5	4	3
4	5	8	3	7	6	1	2	9
6	9	3	7	5	4	2	8	1
1	8	4	9	6	2	7	3	5
2	7	5	1	3	8	9	6	4

Moyen

7	3	8	5	6	1	4	2	9
5	9	4	3	2	8	7	6	1
6	2	1	7	4	9	8	5	3
3	6	9	1	5	4	2	8	7
8	1	2	6	3	7	9	4	5
4	5	7	9	8	2	1	3	6
9	8	3	4	1	6	5	7	2
2	7	6	8	9	5	3	1	4
1	4	5	2	7	3	6	9	8

Difficile

9	1	2	8	7	5	3	6	4
4	5	3	6	2	9	1	7	8
8	7	6	3	1	4	5	9	2
5	6	8	9	4	7	2	1	3
2	9	4	1	6	3	7	8	5
7	3	1	5	8	2	6	4	9
1	8	9	2	5	6	4	3	7
6	2	7	4	3	8	9	5	1
3	4	5	7	9	1	8	2	6

Expert

5	4	3	2	1	9	6	7	8
6	9	2	4	8	7	5	1	3
7	8	1	6	3	5	2	4	9
4	2	6	7	9	3	8	5	1
3	7	5	8	6	1	4	9	2
8	1	9	5	4	2	3	6	7
9	6	4	3	7	8	1	2	5
1	5	8	9	2	6	7	3	4
2	3	7	1	5	4	9	8	6

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
Acquisition des groupes immergés de secours pour les entités de production de Tanger-Larache-Ouezzane
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°73DR9/CE/SPN1/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : L'Acquisition des groupes immergés de secours pour les entités de production de Tanger-Larache-Ouezzane.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 2 399 760,00 DH TTC
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 24 000,00 DH
Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma>.
Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
N° 4936/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
Acquisition des pièces de rechange.
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 74DR9/CE/AMN/5/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : L'Acquisition des pièces de rechange.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 240 000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DHou son équivalent en devise librement convertible.
Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, TDR, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma>.
Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

rier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 29/07/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics
N° 4937/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
Gestion des stations de pompage et de reprise d'Eau au niveau des CentresAl Hoceima, Izemmouren, Rouadi, Ait Kamra, Tamassint et Mnoud
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N°75DR9/CE/AMN/5/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : Gestion des stations de pompage et de reprise d'Eau au niveau des CentresAl Hoceima, Izemmouren, Rouadi, Ait Kamra, Tamassint et Mnoud.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article 1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise
L'estimation du coût des prestations s'élève à 839179,20 DH TTC.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 8 400,00DH.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - ru-

brique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le mercredi 29/07/2020 à 10h à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
N° 4938/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
Direction Régionale DRAA-TAFILALET Construction d'un réservoir surélevé 500 m3+SR,
Lot : équipements.
Avis d'Appel d'Offres ouverts N° 31/DRD/CE/SPD/1/2020

La Direction Régionale de Drâa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres ouvert relatif à la Construction d'un réservoir surélevé 500 m3+SR, Lot : équipements.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation
Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 600,00 DH TTC.
Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.
Le montant du cautionnement provisoire est

fixé à 6.000,00 DH [ou son équivalent en devise librement convertible]
Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>,
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture à huit-clos des plis aura lieu le Mercredi 29 juillet 2020 à 10H00 à la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées sur le portail des marchés publics, par E-mail.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 4939/PC
OFFICE NATIONAL DE L'electricité et de L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DRÂA TAFILALET
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°39/DRD/CE/D/2020

La Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, lance l'appel d'offres suivant :
AO N° 39 /DRD/CE/D//2020 relatif au Renforcement de l'AEP de Midelt à partir du champ captant de ZABZAT. Lot : Conduites.
Estimation : 3364 140,00 DH TTC. Cette estima-

tion reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.
Caution :33700,00DHou son équivalent en devise librement convertible.
L'ONEE-BO a sollicité un prêt de la Banque Européenne d'Investissement 7 (BEI7).
Une visite des lieux fortement recommandée est prévue le Jeudi 16/07/2020 à 11h00 au siège de la ville duMIDELT.
Le rendez-vous de cette visite est l'AGENCE MIXTE MIDELT de l'ONEE -Branche Eau sise à l'adresse : Place Al Alawiyyine - Ville MIDELT.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet - 20, Rue Antsirabé Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet 20, Rue Antsirabe - Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le MERCREDI 29/07/2020 à 10 heures à la Direction Régionale Drâa -Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau. N° 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès.
Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, doit être formulée sur le portail des marchés publics.
N° 4940/PC

MAROC PHAGRO S.A Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme : MAROC PHAGRO S.A qui aura lieu à 77 QUARTIER INDUSTRIEL TAKADOU, Rabat en date du : Dimanche 12 Juillet 2020 à 14h00. Ordre du jour : -Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2019 - Examen et approbation des comptes de ladite période et quittus aux administrateurs et au commissaire aux comptes-Affectation des résultats -Questions diverses -Pouvoirs.

N° 4920/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Casablanca Settat
Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane

N°:/DPA/49/SMOPFA.
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°: 03/2020 du 21/07/2020
A 10 Heures

(SEANCE PUBLIQUE)
Le Mardi 21/07/2020 à 10 (dix) heures, il sera procédé dans les bureaux du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : ACQUISITION DE FOURNITURES AGRICOLES AU PROFIT DES COOPERATIVES LAITIÈRES RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENSLIMANE, DANS LE CADRE DU PROJET DE L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service de support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma/>
Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinqmille Dirhams (5.000,00 dhs). L'estimation des couts des prestations est fixée à : Cent Dix Huit mille Trois Cent Dirhams et 00 centimes (118.300,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis au secrétariat du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma/>

Les prospectus, notices techniques, catalogues et tous les documents techniques décrivant les caractéristiques et performances techniques du matériel exigé par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane avant le 20/07/2020 à 16 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation. N° 4921/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Casablanca Settat
Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane

N°:/DPA/49/SMOPFA.
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°: 04/2020 du 22/07/2020
A 10 Heures

(SEANCE PUBLIQUE)
Le Mercredi 22/07/2020 à dix (10) heures, il sera procédé dans les Bureaux du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : ACQUISITION DU MATERIEL TECHNIQUE AU PROFIT DES COOPERATIVES LAITIÈRES RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENSLIMANE, DANS LE CADRE DU PROJET DE L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service de support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma/>
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service de support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Douze mille Cinq Cent Dirhams (12.500,00 dhs). L'estimation des couts des prestations est fixée à : Quatre Cent quatre-vingt-quinze milles Dirhams et 00 centimes (495 000,00 dhs) tt. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes

aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma/>
Les prospectus, notices techniques, catalogues et tous les documents techniques décrivant les caractéristiques et performances techniques du matériel exigé par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane avant le 21/07/2020 à 16 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation. N° 4922/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.E.T.M.

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 07/2020/ILDH

Le 21 juillet 2020 à 14 heures 00 mn, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnou Zaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia" » à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT DE PROTECTION SOCIAL DAR TALIBA AIN ORMA A LA COMMUNE D'AIN ORMA -PREFECTURE DE MEKNES- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des équipements, des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Sept mille dhs (7.000,00dhs). L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent quatre vingt-vingt quatre mille trois cent quatre vingt quatre dirhams TTC (480.384,00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de

la Préfecture de Meknès.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs plis électroniquement confor-

mément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014

- Ils seront examinés conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n°2-12-349 précité.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation. N° 4923/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

Avis d'appel d'Offres Ouvert N° 16/2020

Le 23/07/2020 à 10 h, il sera procéder dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipelement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix pour :

Réalisation des Essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de traitement des points d'affaissements au niveau des Lots 1 et 2 de la Voie Express Taza-Al Hoceima. Province de Taza.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Equipelement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Mille Dirhams (1 000,00 DHS)**

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(53 940,00) Cinquante Trois Mille Neuf Cent Quarante Dirhams.**

Le contenue, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétariat de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

**Pour le dossier technique :
Pour les laboratoires installés au Maroc**

Les laboratoires devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant:

ACTIVITE	Classe	Qualification
CQ	Contrôle qualité	4 CQ 4 CQ 7

Pour les Laboratoires non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4924/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.G.S./S.E.T.M.

**Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°02/2020/ILDH**

Le 27 Juillet 2020 à 14h, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismailia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de rehabilitation d'un terrain de sport de football en gazon synthétique au quartier Al Wahda à la Commune de Meknès

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré service des équipements et des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente mille dhs(30.000,00dhs)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Un million six cent dix milles Dhs00 cts TTC (1.610.000,00dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- ✓ Les échantillons, prospectus, notices et documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès, contre délivrance d'un accusé de réception, dans un pli fermé et portant l'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres », avant le **26 juillet 2020 à 16h30 mn**.
- ✓ Ils seront examinés conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n°2-12-349 précité.
- ✓ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- ✓ Elle est prévu une visite des lieux pour le **15 Juillet 2020 à 10h, le point de départ sera du siège du conseil de la préfecture de Meknès, sis à l'adresse suscitée**
- ✓ le Secteur d'activité, la classe et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
0	3	O,2

Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »

N° 4925/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.E.T.M.

**Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°03/2020/ILDH**

Le 24 Juillet 2020 à 10h, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismailia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT DE PROTECTION SOCIAL DAR TALIBA AIN JEMAA A LA COMMUNE D'AIN JEMAA-PREFECTURE DE MEKNES-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des équipements, des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt mille dhs (20.000,00dhs)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Un million quatre cent dix sept mille cent soixante cinq Dirhams et vingt centimes TTC (1.417.165,20dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- Ils seront examinés conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n°2-12-349 précité.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- Elle est prévu une visite des lieux pour le **13 juillet 2020 à 10h, le point de départ sera du siège du conseil de la préfecture de Meknès, sis à l'adresse suscitée**
- le Secteur d'activité, la classe et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
A	4	A, 2

Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »

N° 4926/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.E.T.M.

**Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°08/2020/ILDH**

Le 22 Juillet 2020 à 15 heures, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismailia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COMPLEXE SOCIAL IBTISSAMA MEKNES A LA COMMUNE DE MEKNES -PREFECTURE DE MEKNES-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des équipements, des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt sept mille dhs (27.000,00 dhs)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Un million sept cent huit milles neuf cent quarante cinq Dirhams et vingt cts TTC (1.708.945,20 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- Ils seront examinés conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n°2-12-349 précité.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- Elle est prévu une visite des lieux pour le **10 Juillet 2020 à 10 h, le point de départ sera du siège du conseil de la préfecture de Meknès, sis à l'adresse suscitée**
- le Secteur d'activité, la classe et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
A	4	A,5

Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »

N° 4928/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
CONSEIL DE LA PREFECTURE DE MEKNES
S.G.S./S.E.T.M.

**Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°04/2020/ILDH**

Le 27 Juillet 2020 à 9 heures, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismailia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux d'aménagement du stade municipal de football à la Commune de Toulal, Préfecture de Meknès.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Division du développement et des équipements du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quarante cinq milles dhs(45.000,00dhs)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Deux millions cinq cent trentemillesdeux cents vingt-quatre dirhams 00 cts T.T.C. (2.530.224,00dhs T.T.C.).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- Ils seront examinés conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n°2-12-349 précité.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- Elle est prévu une visite des lieux pour le , le point de départ sera du siège du Conseil de la Préfecture de Meknès, sis à l'adresse suscitée
- le Secteur d'activité, la classe et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
A	4	A,2

- Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »

N° 4927/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
CONSEIL DE LA PREFECTURE DE MEKNES
S.G.S/S.E.T.M.

**Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°09/2020/ILDH**

Le 23 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

CONTROLE DE QUALITE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CREATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL DE FOOT-BALL A LA COMMUNE DE OUISLANE, PREFECTURE DE MEKNES.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Division du développement et des équipements du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Mille Cinq Cents dhs(1.500,00dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

**Cent milles deux cents dirhams 00 cts T.T.C.
(100.200,00 dhs T.T.C.).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- Ils seront examinés conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n°2-12-349 précité.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- Le Secteur d'activité, la classe et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
CQ	CQ1 et CQ9	3

- Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »

N° 4929/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.E.T.M.

**Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°10/2020/ILDH**

Le 23 juillet 2020 à 14 heures 00 mn , il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT DE PROTECTION SOCIALE DAR TALIBA N'ZALAT BNI AMMAR –COMMUNE N'ZALA BNI AMMAR-PREFECTURE DE MEKNES-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des équipements, des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt mille dhs (20.000,00dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

**Un million soixante neuf mille quatre vingt dix huit dirhams TTC
(1.069.098,00 dhs TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- Le Secteur d'activité, la classe minimale et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
A	5	A.5

- Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par règlement de la consultation.

N° 4930/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.E.T.M.

**Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°16/2020/ILDH**

Le 29 juillet 2020 à 15 heures 00 mn , il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COMPLEXE SOCIO-EDUCATIF DAR ATTALIB ET DAR ATTALIBA A LA COMMUNE DE MY DRISS ZERHOUNE - PREFECTURE DE MEKNES

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des équipements, des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **quinze mille dhs (15.000,00dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Neuf cent quatre vingt douze mille trois cent soixante quatorze dirhams et quatre vingt centimes TTC (992.374,80 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- Le Secteur d'activité, la classe minimale et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
A	5	A.5

- Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par règlement de la consultation.

N° 4932/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.E.T.M.

**Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°11/2020/ILDH**

Le 24 juillet 2020 à 14 heures 00 mn , il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE PROVINCIALE N° 7040 AU CENTRE HAJ KADDOUR SUR 700 M A LA COMMUNE SIDI SLIMANE MOUL AL KIFANE PREFECTURE DE MEKNES

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des équipements, des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente mille dhs (30.000,00dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

**Un million sept cent quatre vingt quatorze mille trente dirhams TTC
(1.794.030,00 dhs TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- Le Secteur d'activité, la classe minimale et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
B	5	B.6

- Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par règlement de la consultation.

N° 4931/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA RÉGION FES-MEKNES
 PREFECTURE DE MEKNES
 Conseil de la Préfecture de Meknès
 S.E.T.M.
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT sur offres de prix N°13/2020/ILDH
 Le 28 Juillet 2020 à 14 heures 00 mn, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnou zaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Études techniques et suivi des travaux de réhabilitation d'un terrain de sport de football en gazon synthétique Ghar Sbaa à la commune de Meknès
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des équipements, des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : milles dhs (1.000,00 DH).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatorze mille quatre

cent Dirhams T.T.C 00 cts (14.400,00 DH T.T.C).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
 - Soit les renvoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit déposer leurs plis

électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
 - Le certificat d'agrément D14 «Calcul de structures pour bâtiments à tout usage» définitive ou provisoire, En cas de groupe-

ment, cet agrément sera exigé pour tous les BET membres dudit groupement
 - *Pour les entreprises non-installées au Maroc, elles doivent présenter un dossier technique tel qu'il est indiqué dans le règlement de la consultation.

- Ils seront examinés conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n°2-12-349 précité.
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 4933/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
 PREFECTURE DE MEKNES
 Conseil de la Préfecture de Meknès
 S.G.S./S.E.T.M.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°06/2020/ILDH

Le 22 juillet 2020 à 10 heures 00 mn, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de réhabilitation du jardin ghabat chabab à la commune de Meknès tranche 2, Préfecture de Meknès, « Marché Alloti »

Le présent appel d'offre est réparti en deux lots :
 Lot n°1 : Gros Œuvres , allées , circulations et éclairage publics.
 Lot n°2 : Construction et équipement des fontaines et espace vert .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service au service des équipements et des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire du lot n°1 est fixé à : **170.000,00 DHS**
 (Cent soixante dix Mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire du lot n°2 est fixé à : **95.000,00 DHS**
 (Quatre vingt quinze Mille Dirhams).

Le montant de l'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage pour le lot n°1 est fixé à : **Onze million cinq cent cinquante neuf mille six cent quatre vingt quatorze dirhams et quatre vingt centimes TTC. (11.559.694,80Dhs TTC).**

Le montant de l'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage pour le lot n°2 est fixé à : **Six million cent quarante six mille quatre cent quatre vingt seize dirhams TTC. (6.146.496,00 DhsTTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- Les échantillons, prospectus , notices et documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès, contre délivrance d'un accusé de réception, dans un pli fermé et portant l'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres », avant le **21 juillet 2020 à 16 heures 30 mn.**

Elle est prévue une visite des lieux pour le **09 juillet 2020 à 10 heures 00 mn**, le point de départ sera du siège du conseil de la préfecture de Meknès, sis à l'adresse suscitée

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation

Le Secteur d'activité, la classe minimale et la qualification demandés sont :

Lot n°1 :

Secteur	Classe	Qualification
A	3	A.2

Lot n°2 :

Secteur	Classe	Qualification
I	3	I.6

Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire ».

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par règlement de la consultation.

N° 4935/PA

N° 4934/PA

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE ET APPELES D'OFFRES OUVERT

Le 22/07/2020 et selon le tableau ci-après, il sera procédé au siège de la Direction provinciale d'EL-HAJEB sis à EL-HAJEB, à l'ouverture des plis relatifs aux Consultations architecturales et les AOO suivantes:

N° Consultation architecturale	Objet de la Consultation architecturale	Le Budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs HT	Heure d'ouverture des Plis
02/CA-ELH/2020	Etudes Architecturales et suivi des travaux de construction de 13 espaces de préscolaire dans des établissements scolaire primaire relevant de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL-HAJEB à la province d'EL-HAJEB, En lot unique	2 300 000,00 Dhs (Deux Millions Trois Cent Mille Dhs)	10H

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Estimation de coûts de prestations en Dhs TTC	Certificat d'Agrément/	Heure d'ouverture des Plis
22/ELH/2020	Etude Technique et suivi des travaux de construction de 13 espaces de préscolaire dans des établissements scolaire primaire relevant de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL-HAJEB à la province d'EL-HAJEB, En lot unique	60 000,00 Dhs (Soixante Mille Dhs)	D14, D15, D16	11H
23/ELH/2020	Contrôle Technique, Optimisation des Etudes Technique et suivi des travaux de construction de 13 espaces de préscolaire dans des établissements scolaire primaire relevant de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL-HAJEB à la province d'EL-HAJEB, En lot unique	32 500,00 Dhs (Trente Deux Mille Cinq Cent Dhs)	Agrément d'Assurance	

Les dossiers des consultations architecturales et les appels d'offres peuvent être retirés au **Bureau des marchés** de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à El-Hajeb, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des architectes doit être conformes aux dispositions des articles 100, 101, 102, 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada 1^{er} 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes et les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au **Bureau des marchés** de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à El-Hajeb (Boite postale N° 206, El Hajeb);
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le **Bureau des marchés** précité;
- Soit les remettre au président de la commission consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie **électronique** dans le portail des marchés public conformément à l'arrêté n° 20-14 du 4/9/2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION
DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
20/INDH/2020

Le 21/07/2020 à 9 heures
30 mn. Il sera procédé,
dans la salle de réunion
n°3 du siège de la Province
de Chtouka Ait Baha à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur
offres de prix, pour :

L'ACHAT DE LIVRES ET
DE FOURNITURES SCOLAIRE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE
ROYALE « UN MILLION
DE CARTABLES » POUR
LES ELEVES DES
ECOLES PRIMAIRES ET
DES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES COLLE
GIALES RELEVANT DE
LA COMMUNE DE SIDI
BIBI -PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , il peut également
être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
50.000,00 dhs (cinquante
mille dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Un million
deux cent cinquante quatre
mille huit cent cinq
dirhams et 56cts TTC (1.254.805,56 dhs TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27, 29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner
électroniquement via la
plate forme du portail national
des marchés publics

- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité

- soit déposer contre
récépissé leurs plis dans le
bureau du service des
marchés de la Province
de Chtouka Ait Baha
- soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés
par le dossier d'appel
d'offres doivent être
déposés au bureau du
service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , avant le
20/07/2020 à 16h30mn.
(Heure limite pour le
dépôt des échantillons).
Les pièces justificatives
à fournir sont celles
prévues par l'article 8 du
règlement de consultation

N° 4941/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION
DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
21/INDH/2020

Le 21/07/2020 à 10
heures. Il sera procédé,
dans la salle de réunion
n°3 du siège de la Province
de Chtouka Ait Baha à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur
offres de prix, pour :

L'ACHAT DE LIVRES ET
DE FOURNITURES SCOLAIRE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE
ROYALE « UN MILLION
DE CARTABLES » POUR
LES ELEVES DES
ECOLES PRIMAIRES ET
DES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES COLLE
GIALES RELEVANT DE
LA COMMUNE D'OUED
ESSAFA -PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , il peut également
être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
50.000,00 dhs (cinquante
mille dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Un million
deux cent quatre vingt
deux mille sept cent
cinquante et un dirhams
et 19 cts TTC (1.282.751,19
dhs TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27, 29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner
électroniquement via la
plate forme du portail national
des marchés publics

- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité

- soit déposer contre
récépissé leurs plis dans le
bureau du service des
marchés de la Province
de Chtouka Ait Baha
- soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés
par le dossier d'appel d'offres
doivent être déposés
au bureau du service des
marchés de la Province
de Chtouka Ait Baha ,
avant le 20/07/2020 à
16h30mn. (Heure limite
pour le dépôt des
échantillons). Les pièces
justificatives à fournir
sont celles prévues par
l'article 8 du règlement
de consultation

N° 4942/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION
DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
22/INDH/2020

Le 21/07/2020 à 10
heures30mn. Il sera
procédé, dans la salle de
réunion n°3 du siège de
la Province de Chtouka
Ait Baha à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix, pour :

L'ACHAT DE LIVRES ET
DE FOURNITURES SCOLAIRE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE
ROYALE « UN MILLION
DE CARTABLES » POUR
LES ELEVES DES
ECOLES PRIMAIRES
RELEVANT DES COMMUNES
INCHADEN BELFAA
MASSA ET SIDI WASSAY
-PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , il peut également
être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
50.000,00 dhs (cinquante
mille dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : un million
deux cent trente deux
mille cent dirhams et 20cts
TTC (1.232.100,20 dhs TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27, 29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner
électroniquement via la
plate forme du portail national
des marchés publics

- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité

- soit déposer contre
récépissé leurs plis dans le
bureau du service des
marchés de la Province
de Chtouka Ait Baha

- soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés
par le dossier d'appel
d'offres doivent être
déposés au bureau du
service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , avant le
20/07/2020 à 16h30mn.
(Heure limite pour le
dépôt des échantillons).
Les pièces justificatives
à fournir sont celles
prévues par l'article 8 du
règlement de consultation

N° 4943/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION
DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES
MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
23/INDH/2020

Le 21/07/2020 à 11 heures
. Il sera procédé, dans la
salle de réunion n°3 du
siège de la Province de
Chtouka Ait Baha à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur
offres de prix, pour :

L'ACHAT DE LIVRES ET
DE FOURNITURES SCOLAIRE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE
ROYALE « UN MILLION
DE CARTABLES » POUR
LES ELEVES DES
ECOLES PRIMAIRES
ET DES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES COLLE
GIALES RELEVANT DES
COMMUNES SIDI BOUS
HAB IMI MKOREN ET
BIOUGRA -PROVINCE
DE CHTOUKA AIT
BAHA

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , il peut également
être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
50.000,00 dhs (cinquante
mille dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : huit cent
quatre vingt deux mille
deux cent trente dirhams
et 70cts TTC (1.272.130,70
dhs TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27, 29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner
électroniquement via la
plate forme du portail national
des marchés publics

- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité

- soit déposer contre
récépissé leurs plis dans le
bureau du service des
marchés de la Province
de Chtouka Ait Baha

- soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés
par le dossier d'appel
d'offres doivent être
déposés au bureau du
service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , avant le
20/07/2020 à 16h30mn.
(Heure limite pour le
dépôt des échantillons).
Les pièces justificatives
à fournir sont celles
prévues par l'article 8 du
règlement de consultation

N° 4944/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION
DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES
MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 24/INDH/2020

Le 21/07/2020 à 11
heures30 mn . Il sera
procédé, dans la salle de
réunion n°3 du siège de
la Province de Chtouka
Ait Baha à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix, pour :

L'ACHAT DE LIVRES ET
DE FOURNITURES SCOLAIRE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE
ROYALE « UN MILLION
DE CARTABLES » POUR
LES ELEVES DES
ECOLES PRIMAIRES
ET DES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES COLLE
GIALES RELEVANT DES
COMMUNES SIDI BOUS
HAB IMI MKOREN ET
BIOUGRA -PROVINCE
DE CHTOUKA AIT
BAHA

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , il peut également
être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
50.000,00 dhs (cinquante
mille dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : huit cent
quatre vingt deux mille
deux cent trente quatre
dirhams et 95cts TTC (882.864,95 dhs TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27, 29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner
électroniquement via la
plate forme du portail national
des marchés publics

- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité

- soit déposer contre
récépissé leurs plis dans le
bureau du service des
marchés de la Province
de Chtouka Ait Baha

- soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés
par le dossier d'appel
d'offres doivent être
déposés au bureau du
service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , avant le
20/07/2020 à 16h30mn.
(Heure limite pour le
dépôt des échantillons).
Les pièces justificatives
à fournir sont celles
prévues par l'article 8 du
règlement de consultation

N° 4945/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION
DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 25/INDH/2020

Le 21/07/2020 à 12
heures . Il sera procédé,
dans la salle de réunion
n°3 du siège de la Province
de Chtouka Ait Baha à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur
offres de prix, pour :

L'ACHAT DE LIVRES ET
DE FOURNITURES SCOLAIRE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE
ROYALE « UN MILLION
DE CARTABLES » POUR
LES ELEVES DES
ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES COLLE
GIALES RELEVANT DU
CERCLE BELFAA-MASSA
ET LES ECOLES
PRIMAIRE DE LA
COMMUNE AIT
MILK -PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , il peut également
être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
50.000,00 dhs (cinquante
mille dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : huit cent
soixante seize mille
trois cent quatre vingt
treize dirhams et 70cts
TTC (876.393,70 dhs TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27, 29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner
électroniquement via la
plate forme du portail national
des marchés publics

- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité

- soit déposer contre
récépissé leurs plis dans le
bureau du service des
marchés de la Province
de Chtouka Ait Baha

- soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés
par le dossier d'appel
d'offres doivent être
déposés au bureau du
service des marchés de
la Province de Chtouka
Ait Baha , avant le
20/07/2020 à 16h30mn.
(Heure limite pour le
dépôt des échantillons).
Les pièces justificatives
à fournir sont celles
prévues par l'article 8 du
règlement de consultation

N° 4946/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION
DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 26/INDH/2020

Le 21/07/2020 à 12 heures 30MN. Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : L'ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LES ELEVES TOUTES LES ECOLES PRIMAIRE DE LA COMMUNE AIT AMIRA - PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50.000,00 dhs (cinquante mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million quatre cent quarante cinq mille sept cent quarante cinq dirhams et 96cts ttc (1.445.745,96 dhs ttc). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail national des marchés publics - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, avant le 20/07/2020 à 16h30mn. (Heure limite pour le dépôt des échantillons). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation
N° 4947/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA
DE LA REGION
DE L'ORIENTAL
PREFECTURE D'OUIJDA
ANGAD
COMMUNE D'OUIJDA
DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01/2020

« Séance publique »
Le 23 juillet 2020 à 11h, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune d'Oujda, Bd Med V à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres en séance publique pour l'exploitation et gestion du parc d'attraction et de loisirs situé à hay Takaddoumen trois (03) lots comme il est indiqué dans le cahier des charges établi à cet effet ;
* Le premier lot :
- Une salle de cinéma 3D, (03) aquariums, une salle de jeux électroniques, des espaces de jeux en plein air pour 3 catégories d'âge, une salle de jeux gonflables.
* Le deuxième lot :
- Une salle de cinéma de projection numérique.
* Le troisième lot :
- Un café, un restaurant et un parking pour autos.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres « Service Régie » sis place 9 juillet, Bd al-mamealmottahida.
- Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
* Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :
- Le premier lot : 200.000,00 dhs (deux cent mille dirhams)
- Le deuxième lot : 100.000,00 dhs (cent mille dirhams)
- Le troisième lot : 50.000,00 dhs (cinquante mille dirhams)
- Le maître d'ouvrage est fixé à la caisse du trésorier préfectoral d'Oujda.
* L'estimation des coûts d'exploitation annuelle établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
- Le premier lot : 250.000,00 dhs (deux cent cinquante mille dirhams)
- Le deuxième lot : 300.000,00 dhs (trois cent mille dirhams)
- Le troisième lot : 240.000,00 dhs (deux cent quarante mille dirhams)
Les concurrents peuvent déposer leurs dossiers soit :
- contre récépissé au bureau d'ordre central de la commune d'Oujda.
- les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président du conseil de la commune d'Oujda.
- les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la

séance et avant l'ouverture des plis.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 26, 27, 28, 29 et 31 du décret N° 349-12-02 du 08 Joumada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir doivent être conformes aux dispositions de l'article 3, 4 et 5 du règlement de consultation.
N° 4948/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 22/2020/BG/PAZ
Le 23 Juillet 2020 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :
- Travaux d'aménagement du siège du S.G de la Province d'Azilal
- Travaux d'aménagement des Postes de Commandement de la Province d'Azilal
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt cinq mille dirhams, 00 Cts (25.000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent quatre vingt dix neuf mille six cent quatre vingt dix dirhams, 00 Cts (999.690,00 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 12-349 du 8 Joumada 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille quatre cent dirhams, 00 Cts (5.400,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre vingt seize mille sept cent soixante dirhams 00 Cts (296 760,00 dhs)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 4949/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° : 25 /2020 /B.G/PAZ
Le 23 Juillet 2020 à 11 heures il sera procédé à la grande salle de réunions de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
Achat de matériel Informatique pour les services du Secrétariat Général de la Province d'Azilal
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille quatre cent dirhams, 00 Cts (5.400,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre vingt seize mille sept cent soixante dirhams 00 Cts (296 760,00 dhs)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille quatre cent dirhams, 00 Cts (5.400,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre vingt seize mille sept cent soixante dirhams 00 Cts (296 760,00 dhs)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la

N.B : CE MARCHÉ EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES
N° 4950/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° : 26 /2020 /B.G/PAZ
Le 23 Juillet 2020 à 12 heures il sera procédé à la grande salle de réunions de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
Achat de matériel et mobilier de bureau au profit du secrétariat général et des Postes de Commandement de la Province d'Azilal
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille quatre cent dirhams, 00 Cts (5.400,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre vingt seize mille neuf cent quarante Dirhams, (296.940,00dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les échantillons et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 22 Juillet à 16 Heures 30 min
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N.B : CE MARCHÉ EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES
N° 4951/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique
Avis d'Appel
d'Offres Ouvert
N°03/2020
Séance Publique
Le Mardi 23 juillet 2020 à partir de 11h, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour "marché reconductible pour l'exécution des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux administratifs de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique situés à Marrakech"
Lieu d'exécution des prestations objet du présent appel d'offres est :
• La Représentation de l'AMEE à Marrakech Rue El Machaâr El Haram, Issil.
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.
- Le cautionnement provisoire est de Cinq Mille dirhams (5.000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Sept Cent Vingt Dirhams Toutes Taxes Comprises (198 720,00 DH TTC).
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-6-12 du règlement de consultation.
N° 4952/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour
l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert
N°05/2020
Séance Publique

Le Mardi 23 juillet 2020 à partir de 11h, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour marché reconvertible pour l'exécution des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux administratifs de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique situés à Rabat*
Lieu d'exécution des prestations objet du présent appel d'offres est :
• L'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle

avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des

prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de Cinq Mille dirhams (5.000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt-dirham toutes taxes comprises (198 720,00DH TTC).

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-6-12 du règlement de consultation.

N° 4953/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Direction Régionale
Casablanca-Settat
Délégation Provinciale
de Settat
Centre Hospitalier
Provincial de Settat
SEGMA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°03/2020

Le 27/07/2020 à 10 heures, il sera procédé ; dans la salle des réunions du Centre Hospitalier Provincial de Settat sis à BD Bir Azarane Settat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

* Brancardage des malades à l'intérieur des hôpitaux relevant du Centre Hospitalier Provincial Settat (Hôpital Hassan II de Settat, Hôpital de proximité de Ben Ahmed

Et le Centre de rééducation de Settat) Province de Settat-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50000,00 dhs (Cinquante Mille Dirhams)

Le montant d'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million vingt neuf mille six cent dhs (1029600.00) TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs dossiers par voie électro-

nique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Settat

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés au bureau des marchés du CHP de Settat , le : 24/07/2020. avant 12h, date et heure limite.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4954/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Direction Régionale Casablanca Settat
Délégation Provinciale de Settat
Centre Hospitalier Provincial de Settat
SEGMA



Modificatif du Programme Prévisionnel de l'exercice budgétaire 2020

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, le directeur du Centre Hospitalier Provincial de Settat annonce un modificatif de son programme prévisionnel des marchés qu'il envisage de lancer au titre de l'année budgétaire 2020, comme suit :

Prestations	Objet de l'appel d'offres	Lieu d'exécution	Mode de passation	Date prévue pour la passation	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés aux PME
Services	Activités d'accueil et d'admission pour les hôpitaux du centre hospitalier Provincial de Settat (Hôpital Hassan II de Settat et Hôpital de proximité de ben Ahmed)	Hôpital Hassan II de Settat , Hôpital de proximité de ben Ahmed et Centre de rééducation de Settat	APPEL D'OFFRE OUVERT	Juin 2020	Bd Bir Anzarane Settat 0523-40-36-44	Non

Les autres prestations publiées sans changement.

N° 4955/PA

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran + Douaa
07.05 : Bulletin météo
07.10 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
07.40 : Arrouad
08.40 : Amoudou
09.40 : Moudawala
10.40 : Nouara
11.30 : Oussrati - Inedit
12.20 : Capsule Atfal wa Takafa - Inedit
12.30 : Ederb
13.00 : JT Addahira + Météo
13.20 : Allah Y Sameh
14.00 : JT en Amazigh + JT en Espagnol
14.40 : Machi Bhalhoum
15.00 : Parlement
16.30 : Fin Ghadi Bya
17.00 : Al Haoudaj
18.00 : Moudawala
18.55 : Capsule Atfal wa Takafa - R
19.00 : JT en Français
19.20 : Aandi Soual Covid 19
19.50 : Lmadi La ya mout - R
20.20 : Souhlifa Ép1
20.30 : Ederb
21.00 : JT Principal + Météo
21.50 : Oulad Moukhtar - Inédit
22.50 : Maalim wa Dilal
23.50 : Dernier bulletin d'information
00.10 : Taghrida - R
02.10 : Amoudou - R
03.10 : Al Haoudaj - R
04.10 : Arrouad - R
05.10 : Allah Y Sameh - R
05.40 : Ederb - R
06.10 : Nouara - R

05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC LAUREATS MAWAHIB TAJWID AL QOR'AN
06:00:00 : CH'HIWAT BLADI
06:30:00 : MAGAZINE : BEST OF SABAHIYAT 2M
07:00:00 : KIF AL HAL
07:10:00 : DESSINS ANIMES
08:00:00 : MAGAZINE : AL BARLAMANE WA ANNASS
08:30:00 : MAGAZINE : ALHANE 3CHAQNAHA : FIRQAT BNAT ISSAWA AICHA DOUKKALI
09:00:00 : FEUILLETON : WOUJAE ATTRAB
09:45:00 : SERIE : KOULNA JIRANE
10:15:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
10:25:00 : TAMAN AL HOUB
11:05:00 : KIF AL HAL
11:20:00 : SABAHIYAT 2M
12:10:00 : SERIE : LALLA FATEMA

12:35:00 : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:15:00 : FEUILLETON : HOUB ABYAD ASWAD
14:10:00 : MAGAZINE : IBDA3AT MIN QALB ADDAR
14:15:00 : NEWS : ECO NEWS
14:20:00 : JOURNAL AMAZIGH
14:35:00 : FEUILLETON : HOUB A3MA
15:50:00 : FEUILLETON : SIR AL MORJANE
16:20:00 : FEUILLETON : TAMAN AL HOUB
17:05:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS
17:30:00 : DESSINS ANIMES
18:00:00 : NEWS : CONFERENCE DE PRESSE DU MINISTERE DE LA SANTE
18:15:00 : MAGAZINE : CAPSULE JAZIRAT AL KANZ
18:25:00 : MAGAZINE : CH'HIWA

MA3A CHOUMICHA
18:30:00 : MAGAZINE : POP UP FDAR
18:40:00 : FORSA TANIYA
19:30:00 : FEUILLETON : AL WA3D
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:35:00 : BULLETIN METEO
20:40:00 : NEWS : ECO NEWS
21:10:00 : BULLETIN METEO
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:40:00 : MAGAZINE : AS ILA 3ANE CORONA
22:05:00 : TELEFILM : TELEFILM
23:40:00 : FEUILLETON : HOUB ABYAD ASWAD
00:30:00 : LONG-METRAGE : KALAM ASSAFHRAE
02:00:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW : SOUAD SABER
03:25:00 : FEUILLETON : FAWQ SHAB
04:10:00 : FORSA TANIYA
04:50:00 : FEUILLETON : AL WA3D